AEIP

Association Européenne
des Institutions de protection
sociale Paritaires

European Association
of Paritarian Institutions
of Social Protection

Rapport d'activités 2004
2004 activity report

Edito
Foreword

Sergio Corbello, Président (collège employeur) AEIP 2003-2005 / Sergio Corbello, President (employer) AEIP 2003-2005.
Bernard Devy, Président (collège salarié) AEIP 2005-2007 / Bernard Devy, President (employee) AEIP 2005-2007

SOMMAIRE

Informations générales 03
Introduction 04
Les travaux de l'AEIP en 2004 06
Conférences de l'AEIP 24
Conclusions et perspectives 29
Struture de l'AEIP et ses membres 30

TABLE OF CONTENTS

General information 03
Introduction 04
AEIP Works in 2004 06
Conferences of AEIP 24
Conclusions and Outlook 29
Structure of AEIP and its members 30

Le rapport d'activités adopté par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale représente la synthèse des travaux accomplis durant l'année 2004.

En rassemblant désormais 11 membres associés, 3 observateurs et 6 correspondants à travers 16 Etats de l'Union Européenne et de la Suisse, l'AEIP a encore accru sa représentativité.

De plus, ses interventions à Bruxelles, ses colloques et ses conférences, ses positions communes et ses communiqués de presse ont contribué à développer sa notoriété.

The AEIP activity report adopted by the Management Board and the General Assembly is a synthesis of the AEIP works and projects carried out in 2004.

Comprising 11 associates, 3 observers and 6 correspondents from 16 Member States and Switzerland, the AEIP has an increasing representativity at the European level.

Through its activities in Brussels, such as seminars and conferences, common positions and press releases AEIP has gained a high profile amongst the European stakeholders.

Assemblée Générale 2005 de l'AEIP à Rome / 2005 General Assembly AEIP in Roma

Informations générales
General Information

Le principal objectif de l'AEIP est de promouvoir l'institution paritaire en Europe.

Les valeurs que défend l'AEIP se fondent sur le « principe du paritarisme », c'est-à-dire la représentation équilibrée des employeurs et des salariés. Elles comprennent également la gestion paritaire, la solidarité et la transparence, ainsi que la politique sociale émanant de conventions collectives. Cette approche est complémentaire à celle mise en oeuvre au sein de l'économie sociale.

Son objectif ultime est la reconnaissance du statut de l'Institution Paritaire Européenne de Protection Sociale en tant que structure permettant la négociation conjointe et la gestion d'accords collectifs transfrontaliers dans le domaine des pensions, de l'assurance maladie et de la prévoyance (couvrant les risques d'incapacité, d'invalidité et de décès).

Les activités principales de l'AEIP sont l'étude et la promotion du paritarisme dans le domaine de la protection sociale, non seulement à travers des conférences, des séminaires et des publications, mais aussi à travers la représentation au niveau de l'Union Européenne par des contacts réguliers et la coopération avec la Commission européenne, le Parlement européen, le Conseil des Ministres, la Cour de Justice des Communautés Européennes et le Comité économique et social.

The main aim of AEIP is to promote the Paritarian Institution in Europe.

The values supported by AEIP are based on the "paritarian principle" i.e. a balanced representation of employers and employees and include joint management, solidarity and transparency, as well as social policy emanating from collective bargaining. This approach is complementary to that applied within the social economy.

Ultimately, its aim is the recognition of the status of the European Paritarian Institution of Social Protection, as the only structure that enables joint negotiation and management of cross-border collective agreements on pensions, health and provident benefits (covering against occupational injury, disability and death risks).

The main activities of AEIP are the study and dissemination of paritarism in the field of social protection through conferences, seminars and publications and representation at European Union level through close contacts and cooperation with the European Commission, the European Parliament, the European Council, the European Court of Justice and the Economic and Social Committee.

« Promotion du paritarisme en Europe par l'AEIP. Promotion of paritarian management in Europe through AEIP. »

OBJECTIFS

AEIP, l'Association Européenne des Institutions de protection sociale Paritaires, a été fondée en 1996 en tant qu'association internationale de droit belge. Les objectifs de l'AEIP sont les suivants :

- Promotion du paritarisme
- Représentation des membres au niveau de l'Union Européenne et des organisations accréditées
- Suivi de la législation de l'Union Européenne et des sujets pertinents
- Défense des intérêts des membres au niveau de l'Union Européenne
- Promotion de la coopération entre les membres

AIMS

AEIP, the European Association of Paritarian Institutions of Social Protection has been founded in 1996 as an International Association under Belgian law. The objectives of AEIP are the following:

- Promotion of paritarism
- Representation of members at European Union level and accredited organisations
- Monitoring of European Union legislation and follow-up of relevant subjects
- Defence of AEIP member's interests at European Union level
- Promotion of cooperation between the members

Introduction
Introduction

RÉSUMÉ DES ÉVOLUTIONS DE L'AEIP EN 2004

2004 est la seconde année de la présidence italienne de l'AEIP. Des projets importants ont été mis en avant et finalisés. L'AEIP a entre autres travaillé activement sur le thème de la « solidarité » et présentera ses travaux dans le courant de l'année 2005. Le projet concernant l'Institution Paritaire Européenne de Retraite Professionnelle a été développé et à l'automne 2004, la publication d'un rapport commandé à la Katholieke Universiteit, Leuven (KUL), intitulé « La signification de la législation nationale sociale et du travail dans la Directive IORP » a obtenu un grand succès.

Nouveaux membres de L'AEIP

AEIP a accueilli trois nouveaux membres en 2004. L'un d'entre eux a adhéré en tant qu'observateur, les deux autres comme membres associés.

• Observateur :
Die Bauarbeiter- Urlaubs- und Abfertigungskasse (BUAK), Autriche

• Membres associés :
Fondation de Prévoyance Lombard Odier Darier Hentsch & Cie. (LODH), Suisse
Vereniging van Bedrijfstakpensioenfondsen (VB), Pays-Bas

Nouvelle Task Force de l'AEIP

Avec les nouveaux développements de l'AEIP la création d'une nouvelle Task Force au sein de l'AEIP a été décidée. Suite à l'augmentation du nombre de membres représentant aussi des régimes de congés payés au sein de la « Task Force Construction », il a été décidé de créer une seconde Task Force intitulée « Régimes de Congés Payés ». L'objectif consiste à partager des informations sur les différentes réglementations en vigueur dans les États membres et de chercher des possibilités de coopération dans ce domaine sous l'égide de SOKA-BAU.

Peter Borgdorff, Directeur Général VB / Director General VB. Ton Wennekus, Président VB. Gerard Beuker, Président VB.

SUMMARY OF AEIP DEVELOPMENTS 2004

2004 has been the second year of the Italian Presidency of AEIP. Important projects have been put forward and finalised. Amongst others, AEIP has worked intensively on the subject of "solidarity" and will present the works in the course of 2005. The project on the European Paritarian Institution for Occupational Retirement Provision has been further developed and in fall 2004, a report commissioned at the Catholic University of Leuven (KUL, Leuven) entitled "The meaning of National Social and Labour Law in the IORP Directive " has been published with great success.

New members of AEIP

In 2004, AEIP welcomes the arrival of three new members. One of them has adhered as an observer, the other two as associated members.

• Observer:
Die Bauarbeiter- Urlaubs- und Abfertigungskasse (BUAK), Austria

• Associated Members:
Fondation de Prévoyance Lombard Odier Darier Hentsch & Cie. (LODH), Switzerland
Vereniging van Bedrijfstakpensioenfondsen (VB), The Netherlands

New Task Force of AEIP

Following the new developments of AEIP a new Task Force has been created within AEIP. As a consequence of the increase in number of members dealing with the paid holiday schemes in the Construction sector in the Task Force Construction, it has been decided to create a second Task Force on "Paid Holiday Scheme". The objective is to share information on the different regulations existing in the Member States in this area and to seek possibilities for cooperation in this matter under the leadership of SOKA-BAU.

BREF APERÇU DES ÉVOLUTIONS AU NIVEAU EUROPÉEN

En 2004, d'importants changements ont eu lieu dans l'Union Européenne. En mai 2004, 10 nouveaux États membres sont venus rejoindre l'Union Européenne qui en compte désormais 25. L'un des défis pour l'AEIP consiste d'ailleurs à promouvoir le paritarisme dans ces nouveaux États membres.
Un accord a fini par être trouvé concernant le texte de la nouvelle Constitution. Le texte a été adopté sous la Présidence irlandaise en juin 2004 et signé à Rome par les États membres en octobre 2004. Cette constitution doit maintenant être ratifiée par les États membres et à cette fin des référendums sont prévus dans certains pays.
En juin, les citoyens de l'Union Européenne ont élu un nouveau Parlement. Les commissions du Parlement ont été constituées en juillet et les travaux du nouveau Parlement ont repris en septembre.
Après un débat animé et un ajournement du vote du Parlement européen, la nouvelle Commission européenne est entrée en fonction sous la présidence de José Manuel Barroso.

Bernd Stolzenburg et Rainer Griessl, directeurs généraux de BUAK / Managing directors of BUAK

Réunion de la Task Force Construction à Wiesbaden
Meeting of the Task Force Construction in Wiesbaden

ROUGH SUMMARY OF EUROPEAN DEVELOPMENTS

2004 has been a year of important changes in the European Union. As of May 2004, the Union has been enlarged by 10 new Member States and now has 25 Member States. This is also a challenge for AEIP to further promote the paritarian idea in the new Member States.
An agreement has been finally reached on a text of the new constitution. The text has been adopted under the Irish Presidency in June 2004 and signed by the Member States in October 2004 in Rome. The constitution now needs to be ratified by the Member States and in some countries Referenda are planned.
The citizens of the European Union have voted for a new European Parliament in June. The Committees of the Parliament have been created in July and the works of the new European Parliament were taken up in September.
After a lively debate and an adjournment of the vote in the European Parliament the new European Commission under President José Manuel Barroso took over its responsibilities.

COMMISSIONS

Quatre domaines d'activités mettant en oeuvre la gestion paritaire sont au coeur des préoccupations de l'AEIP :

- **les régimes coordonnés de retraite ;**
- **les fonds de pension ;**
- **l'assurance maladie et la prévoyance ;**
- **les régimes de congés payés.**

COMMISSIONS

Four areas of implementation of paritarian management are at the heart of AEIP's concerns:

- **coordinated pension schemes;**
- **pension funds;**
- **health insurance and provident benefits;**
- **paid holiday schemes.**

PROJETS EUROPÉENS

En 2004, d'importants projets ont été mis en avant aussi bien à la Commission européenne qu'au Conseil européen :

- **la poursuite du développement de l'agenda 2005-2009 pour la politique sociale,**
- **l'extension de la méthode ouverte de coordination à la santé et aux soins pour les personnes âgées,**
- **la modernisation et la simplification du règlement 1408/71,**
- **une proposition de directive sur les services dans le marché intérieur,**
- **la révision de l'agenda de Lisbonne.**

EUROPEAN PROJECTS

Important projects have been put forward at the European Commission and in the European Council in 2004:

- **the further development of the Social Policy Agenda 2005 to 2009,**
- **the extension of the Open Method of Coordination to health and care for elderly,**
- **the modernisation and simplification of the 1408/71 regulation,**
- **a proposal of a directive on services in the internal market,**
- **the review of the Lisbon agenda.**

Les travaux de l'AEIP en 2004
AEIP Works in 2004

Sous le contrôle du Conseil d'Administration, les Commissions techniques ont beaucoup travaillé en 2004.

Under the control of the Management Board, the technical commissions worked a lot in 2004.

De gauche à droite
From left to right
Diego Aquilina
Paul Roels
Pierre Meyers
(Intégrale – B)
Georges Bouverot
(Arrco – F)

Afin de pouvoir réaliser le suivi du grand nombre de sujets importants pour les membres de l'AEIP, six réunions de ses commissions techniques ont eu lieu en 2004, ce qui a permis de rationaliser la coordination de la représentation permanente à Bruxelles et d'augmenter le nombre de positions communes que l'AEIP a publiées en 2004.

To follow-up the large scale of subjects that are of importance for its members, the Technical Commissions of AEIP met 6 times in 2004. This allowed a streamlining of the coordination of the permanent representation in Brussels and increased the number of joint positions that AEIP published in 2004.

ACTIVITÉS DE L'AEIP DANS LE DOMAINE DES RÉGIMES COORDONNÉS DE RETRAITE ET DES RÉGIMES DE PENSION

AEIP ACTIVITIES IN THE AREA OF COORDINATED RETIREMENT SCHEMES AND PENSION SCHEMES

Échanges d'informations sur la mise en oeuvre du règlement 1408/71 dans les différents pays

Au sein de sa « Commission 1 » traitant des régimes coordonnés de retraite, les membres ont échangé des informations sur la mise en œuvre du règlement 1408/71 (qui deviendra bientôt le règlement 883/04), le règlement régissant la coordination des régimes de protection sociale. En se servant de l'exemple des régimes coordonnés de retraite français, AGIRC – ARRCO, qui sont entrés à titre volontaire, par décision paritaire, dans le champ d'application du règlement 1408/71, une liste d'éléments a été établie dans le but d'informer les membres de l'AEIP sur les conséquences de la mise en œuvre de ce règlement. Une enquête a également été organisée parmi les membres de l'AEIP, afin de rassembler les réactions de ceux-ci sur les questions suivantes :

- quels régimes mettent le règlement 1408/71 en oeuvre dans leur pays ?
- existe-t-il une réflexion sur une possible entrée de certains régimes privés obligatoires dans le champ d'application du règlement 1408/71 ?
- si oui, un échange d'expériences pourrait-il être organisé par le biais de la Commission de l'AEIP ?

Des réunions entre les membres de l'AEIP ont été organisées afin de traiter la question des avantages et des inconvénients d'une entrée dans le champ d'application du règlement 1408/71.
Un suivi de ce projet est prévu en 2005 sous la présidence ARRCO-AGIRC.

Exchange on the implementation of 1408/71 in the different countries

In its commission 1 on coordinated retirement schemes, members have exchanged on the implementation of 1408/71 (soon 883/04 regulation), the regulation for the coordination of social protection schemes. Using the example of the French coordinated retirement schemes AGIRC and ARRCO which fall under the scope of 1408/71 a checklist has been developed with the objective to inform AEIP's members about the consequences of the implementation of Regulation n°1408/71. A survey among the members has been organised in order to get a feedback on following questions:

- which schemes are implementing the Regulation n°1408/71 in their country on the same basis?
- is there a reflection about a possible entry into the Regulation n°1408/71 for some compulsory private schemes?
- if so, an exchange of experiences could be organized through the Commission I of AEIP.

Meetings between AEIP members have been organised to deal with special questions of the advantages and disadvantages of the entry under the scope of 1408/71.
A follow-up of this project is planned in 2005 under the presidency of AGIRC-ARRCO.

De gauche à droite / From left to right
Hans-Wilhelm von Damm (BKK-BV) Wolfgang Schäfers
Olivier Schumacher (SOKA-BAU)

Échanges sur le droit à l'information des salariés

Certains pays étant en avance en ce qui concerne l'information des travailleurs sur leurs droits à pension, les « Commissions 1 et 2 » de l'AEIP ont décidé de réaliser une enquête sur ce thème à travers un questionnaire distribué aux organisations membres, afin de partager des informations et d'échanger des exemples de bonne pratique. L'enquête a montré que la Finlande est très avancée dans ce domaine. Elle utilise en effet depuis le premier janvier une base de données centralisée sur les droits à pension. Les données sont échangées entre institutions de protection sociale. La dernière institution, à laquelle les assurés ont cotisé, se chargera de la gestion des droits à pension acquis au cours de la carrière de l'assuré. Dès le mois de septembre, les petits employeurs (jusqu'à 5 salariés) disposeront d'un service Internet incluant l'information destinée aux salariés sur les impôts, l'assurance-chômage et les assurances en cas d'accident de travail. L'information personnelle sur les pensions sera également disponible par carte ID électronique. La Finlande est le premier pays à introduire une telle carte, permettant que l'information soit disponible avec une identification par e-banking.

Exchange on Information rights of the workers

Some countries being far ahead in the information of the workers on their pension rights, AEIP's Commission 1 and 2 have decided to make a survey through a questionnaire on this issue within its member's organisations in order to share information and exchange on good practice examples. The survey showed that Finland is really advanced in this area, as it uses since January 1st a centralised database on pension rights. The data are exchanged between the institutions of Social Protection. The last institution the insured have contributed to will take care of the pension rights acquired during the working life of an insured person. As of September, small employers (up to 5 employees) will have an internet service including information for the employees on tax, unemployment insurance and accident insurance. Personal pension information is also available via an electronic ID-Card. Finland was the first country to introduce such a card where the information is available via e-banking identification.

Other countries have worked or are working on projects to provide comprehensive and complete information to workers about their pension rights (including all the 1rst pillar schemes).
Particularly in France, as a consequence of the reform of the retirement schemes in 2003, a group of public interest has been created in 2004 with 38 compulsory retirement schemes including AGIRC-ARRCO. This group has been created to organise the exchange of data between the schemes and to allow a five yearly dispatch of a comprehensive document of all pension entitlements to all the insured.

Works on the IORP Directive (Directive on the activities and supervision of institutions for occupational retirement provision)

With view to the process of implementation of the IORP Directive in the Member States, AEIP has continued its works on the European Paritarian Institution of Occupational Retirement Provision (EPIORP). Since 2001, AEIP works on this project. The IORP Directive being published in the Official Journal in September 2003, the

Marc Vilbenoit (Agirc - F), Jean de Santis et Catherine Denis (CTIP – F)

Les autres pays ont travaillé ou travaillent actuellement sur ce type de projets permettant de fournir aux travailleurs des informations complètes et claires sur leurs droits à pension (incluant tous les régimes du premier pilier).
En particulier, la France où la réforme des retraites de 2003 a eu pour conséquence la création en juillet 2004 d'un Groupement d'intérêt public réunissant 38 régimes de retraite obligatoire dont les régimes complémentaires ARRCO et AGIRC. Il s'agit d'organiser entre ces régimes les échanges de données permettant l'envoi quinquennal à tous les assurés d'un document rassemblant l'ensemble de leurs droits à retraite.

Travaux sur la Directive IORP (Directive sur les activités et la surveillance des institutions de retraite professionnelle)

En gardant à l'esprit le processus de mise en oeuvre de la directive IORP dans les États membres, l'AEIP a poursuivi ses travaux sur l'Institution Paritaire Européenne de Retraite Professionnelle (IPERP). Depuis 2001, l'AEIP travaille sur ce projet. La directive IORP étant publiée au Journal Officiel depuis septembre 2003, la date limite pour sa transposition par les États membres est septembre 2005. En coopération avec le Prof. Dr. Yves Stevens de l'Institut de droit social, Katholieke Universiteit, Leuven (KUL), l'AEIP a publié en novembre un rapport sur « La signification de la législation nationale sociale et du travail dans la Directive IORP ».

Pat Ferguson (CFOPS – IRL)

deadline for the implementation in the Member States is September 2005. In cooperation with Prof. Dr. Yves Stevens from the Institute of Social Law, Katholieke Universiteit, Leuven, AEIP published in November a report on the "Meaning of national social and labour law in the IORP Directive".
Following the publication, several contacts have been made and AEIP has been invited to present this report on several occasions:

- During the meeting of the Pension Forum of the European Commission on November 3, 2004,
- during a meeting with the General secretariat of the CEIOPS,
- to the OECD working party on private pension on December 15, 2004
- In January 2005, to the IORP working group of the CEIOPS,
- to the European Commission (DG Internal Market and DG Employment and Social Affairs).

All these institutions appreciated the study and have

RAPPORT KU LEUVEN

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes :

- La directive n'a pas pour objectif de remettre en cause de façon directe ou indirecte les systèmes nationaux de pension.
- Au sein de l'Union Européenne, il n'existe ni une définition unique, ni une définition commune des législations sociales et du travail.
- Le principe de subsidiarité s'applique à l'organisation des systèmes de sécurité sociale nationaux. Toutefois, les États membres ne peuvent définir l'étendue de leur législation sociale et du travail de sorte qu'ils bloquent la transposition correcte de la directive.
- Un État membre hôte dispose d'importantes compétences en matière d'intervention.
- Une approche européenne commune concernant la définition de la notion de législation sociale et du travail est nécessaire.
- Le fonctionnement et le succès de la directive 2003/41 conformément à la notion de « législation nationale sociale et du travail » dépendent en grande partie de la coopération entre les États. Ainsi, il est nécessaire que les données et les législations concernées soient échangées.
- C'est pourquoi, le fonctionnement du CEIOPS devrait tenir compte de l'aspect législation sociale et du travail.
- Le développement d'une matrice légale pourrait être d'une très grande utilité.

REPORT KU LEUVEN

The report concludes the following:

- The directive does not intend to undermine national pension systems in any way.
- There is no unique or common notion of social and labour law in the European Union.
- The principle of subsidiarity applies to the organisation of national social security systems. But the Member States cannot define the scope of their social and labour law so wide that they block the implementation of the directive.
- A host Member State has a large competence of intervention.
- A common European approach in defining the notion of national social and labour law is necessary.
- The functioning and success of the directive 2003/41 with respect to the notion of "national social and labour law" depends largely on the cooperation between Member States. Thus, relevant legislation and data have to be exchanged.
- This is why, the functioning of the CEIOPS should take social and labour law aspect into account.
- The development of a legal matrix can be a very helpful tool.

Suite à cette publication, l'AEIP a eu la possibilité de nouer plusieurs contacts et a été invitée à présenter ce rapport à plusieurs reprises :

- au cours de la réunion du Forum des Pensions de la Commission européenne du 3 novembre 2004,
- le 23 décembre 2004, lors d'une réunion au secrétariat général du Comité Européen des Contrôleurs de l'Assurance et des Retraites Professionnelles (en anglais, Committee of European Insurance and Occupational Pensions Supervisors – CEIOPS),

De gauche à droite
From left to right
Laura Crescentini (Assoprevidenza – I)
Jacques Nozach (CTIP – F)
Marc Vilbenoit (Agirc – F)
Hans-Wilhelm von Damm (BKK-BV - D)
Esa Swanljung (Téla – FIN)

- le 15 décembre 2004, devant le groupe de travail sur les pensions privées de l'OCDE,
- en janvier 2005, devant le groupe de travail IORP du CEIOPS,
- et aux Directions Générales Marché intérieur et Emploi et Affaires sociales de la Commission européenne.

Toutes ces institutions ont apprécié l'étude et ont montré un grand intérêt quant à son suivi.
Les travaux sur ce projet se poursuivront en 2005 et l'AEIP continuera à développer le concept de matrice légale en étroite collaboration avec les membres intéressés.

Portabilité des pensions

Comme les partenaires sociaux n'étaient pas prêts à négocier sur la portabilité des pensions après la consultation par la Commission européenne en 2003, cette dernière a élaboré un questionnaire portant sur la portabilité et la transférabilité des pensions, en préparation de ses travaux au Forum des Pensions.
L'AEIP a répondu à ce questionnaire.
Respectant pleinement le rôle des partenaires sociaux, l'AEIP n'a voulu fournir qu'une réponse technique. En tant qu'association d'institutions paritaires de protection sociale gérées par des partenaires sociaux, l'AEIP a mis l'accent dans sa contribution sur le fait qu'une approche européenne de la question de la portabilité devrait tenir compte non seulement des intérêts des salariés mais aussi de ceux des employeurs. L'initiative devrait en outre permettre d'augmenter la sécurité des droits sans que les régimes ne perdent de leur efficacité ou que les coûts augmentent.
En 2005, une directive sera proposée sur ce sujet. L'AEIP soutient la Commission dans son projet de fournir une

shown a great interest about its follow-up. The works on this project will be followed-up in 2005 and AEIP will further develop the concept of the legal matrix in close cooperation with the interested parties.

Portability of Pensions

Since the social partners have not been ready to negotiate on the portability of pensions after a consultation of the European Commission in 2003, a questionnaire on the portability and transferability of pensions has been provided by the European Commission as a preparation of its works within the Pension Forum.
AEIP provided an answer to this questionnaire.
Fully respecting the role of the social partners, AEIP only gave a technical answer. As an association of paritarian institutions of social protection managed by Social Partners AEIP stressed in its contribution that a European approach of the portability question should consider the interests of both employees and employers. The initiative should furthermore be able to improve the security of rights without a loss of effectiveness of the schemes, or an increase of the costs.
A directive will be proposed on this subject in 2005. AEIP supported the Commission in providing an assessment of the financial consequences of some of the changes that probably will be proposed in the directive, especially concerning waiting and vesting period, dormant pension rights and the change of the minimum age.
AEIP will deal with the questions of portability also in 2005.

Pension Forum of the European Commission

The Pension Forum of the Commission held two meetings in 2004. This forum shares information on the latest developments at European Union level affecting pensions between representatives of the European Commission, the Member States and pension institutions. AEIP is member of the Pension Forum since its creation in 2001.
During the meeting of the Pension Forum of the European Commission on November 3, 2004, Bruno Gabellieri, Secretary General of AEIP and Paul Roels, Secretary General of Integrale presented the AEIP project on European Paritarian Institution of Occupational Retirement Provision and especially the report commissioned at the KU Leuven on the "Meaning of national labour and social law in the IORP Directive".

Pension Forum of the European Parliament

The first meeting of the Pension Forum of the European Parliament that was launched in 2003, dealt with the question of the proposal of a directive on equal treatment

évaluation des conséquences financières de certains changements qui seront probablement proposés dans la directive, particulièrement ceux concernant la période d'attente et de stage, les droits à pension dormants et le changement de l'âge minimum.
L'AEIP traitera également en 2005 des questions relatives à la portabilité.

Forum des pensions de la Commission européenne

Le Forum des pensions de la Commission européenne s'est réuni à deux reprises en 2004. Au sein de ce forum, des informations sur les dernières évolutions en matière de pensions au niveau de l'Union Européenne sont échangées entre la Commission européenne, les États membres et les institutions de pensions. L'AEIP est membre de ce forum depuis sa création en 2001.

De gauche à droite / From left to right
Corinne Lamarcq, Bruno Gabellieri (AEIP), Sergio Corbello Président AEIP, Laura Crescentini (Assoprevidenza – I)

Au cours de la réunion du Forum des pensions de la Commission européenne du 3 novembre 2004, Bruno Gabellieri, Secrétaire général de l'AEIP et Paul Roels, Secrétaire général de l'Integrale ont présenté le projet de l'AEIP d'Institution Paritaire Européenne de Retraite Professionnelle et plus particulièrement le rapport commandé à la Katholieke Universiteit, Leuven (KUL) sur « La signification de la législation nationale sociale et du travail dans la Directive IORP ».

Forum des pensions du Parlement européen

La première réunion du Forum des pensions du Parlement européen, lancé en 2003, a traité de la proposition de directive sur l'égalité de traitement des hommes et des femmes, de son impact sur les services financiers et plus particulièrement de son impact sur les prestations de retraites supplémentaires. Lors des discussions, Bruno Gabellieri a fait part de la nécessité d'une étude d'impact qui pourrait clarifier les questions techniques posées par la proposition de directive. A cette fin, il conviendrait de comparer les tables techniques officielles et les tables techniques basées sur l'expérience des entreprises.

between women and men and especially its impact on financial services and more in particular supplementary pension provisions. During the discussions, Bruno Gabellieri expressed the need for an impact study which would clarify the technical questions of the directive proposal. In this respect, official tables and tables based on business experience should be taken into account and compared.
The second session dealt with the question of portability. The views of the social partners and different market actors have been examined during this session.

Participation of AEIP in the working party on private pensions of the OECD

Following the application of AEIP to become an observer of the working party on private pensions of the OECD, AEIP has been invited for the second time to assist to a meeting of this working party of the OECD. Laura Crescentini, chairwoman of the Technical Committee of AEIP, presented the report of Prof. Dr. Yves Stevens, KU Leuven, on the "Meaning of National Social and Labour Law in the IORP Directive" and the ongoing works on Corporate Governance. The working party has shown interest to follow-up the works of AEIP. Thus, AEIP will present the follow-up of the works on the IORP Directive and especially the study on solidarity which will be published in 2005 to the working party of OECD.

AEIP ACTIVITIES IN THE AREA OF INSURANCE

IAS

For the moment, the International Accounting Standards are limited to listed companies. Nonetheless, AEIP has followed up the discussions around the adoption of IAS 32 and 39 on the presentation and assessment of financial instruments in company accounting. In October 2004, a "light" version of IAS 39 has been adopted and entered into force through its publication in the Official Journal of December. This seems to be of a temporary nature. Several Member States are opposed especially to the provisions on "fair value", fearing that the system of applying fair value would see the insurance companies and banks' assets developing according to the degree of market volatility and not in relation to their performance. This represents also a problem for pension funds, in case the IAS will apply in future also to pension funds or provident societies, even though they are not included in the capital market.
AEIP has decided to emphasise on the follow-up and the impact of the IAS on pension and insurance schemes and will create a special task force in 2005.

Lamfalussy Method and cooperation with CEIOPS

In April 2004 the European Parliament gave green light to the extension of the Lamfalussy procedure to banks, insurers and collective investment funds. This will mean that all financial services will be covered by the so-called Lamfalussy approach. The legislation on financial markets will in future be consequently adopted in two steps: the political choices are made in "co-decision" and

FORUM DES PENSIONS

Lors des réunions, les sujets suivants ont été discutés :

- la transposition de la Directive 98/49/EC sur la sauvegarde des droits à retraites complémentaires des salariés et des indépendants usant de leur liberté de circulation à travers la Communauté européenne,
- la protection des membres de régimes de retraite supplémentaire en cas d'insolvabilité de l'employeur,
- l'application de la nouvelle structure des Comités relatifs aux assurances et aux pensions : le comité européen des assurances et des pensions professionnelles (EIOPC – en anglais : European Insurance and Occupational Pensions Committee) et CEIOPS (comité européen des contrôleurs de l'assurance et des retraites professionnelles – en anglais : Committee of European Insurance and Occupational Pensions Supervisors),
- les obstacles à l'accès aux régimes de retraite professionnelle : résultats de l'étude de l'observatoire des relations industrielles européennes (EIRO),
- la présentation du rapport "EIORP 2005" de l'EFRP,
- l'étude spéciale du Comité Européen de Protection Sociale sur la contribution des prestations de retraite « du second et du troisième pilier » à une viabilité financière adéquate des systèmes de retraite nationaux,
- l'état d'avancement de la préparation d'un rapport sur l'application de la Directive 1998/49/EC sur la sauvegarde des droits à pension complémentaire des salariés et des indépendants se déplaçant au sein de la Communauté,
- la présentation d'une étude préparée par PRAGMA consulting, co-sponsorisée par l'AEIP et portant sur « la question des pensions dans les nouveaux États membres »,
- la discussion sur les problèmes découlant de l'utilisation courante de la typologie actuelle des trois piliers pour les systèmes de retraite - discussion sur la base d'une proposition d'une terminologie de la Commission européenne. L'AEIP prévoit de publier une position commune sur ce sujet début 2005.

PENSION FORUM

In the meetings, following items have been discussed:

- implementation of Directive 98/49/EC on safeguarding the supplementary pension rights of employed and self-employed persons moving within the Community,
- protection of supplementary pension scheme members in the event of the insolvency of the employer,
- application of the new Committee structure to insurance and pensions: EIOPC (the European Insurance and Occupational Pensions Committee) and CEIOPS (the Committee of European Insurance and Occupational Pension Supervisors),
- obstacles to the access to occupational pension schemes: outcome of the study by the European Industrial Relations Observatory (EIRO),
- presentation report "EIORP 2005" of the EFRP,
- special study of the SPC on the contribution of "second and third pillar" pension provision to adequacy and financial sustainability,
- state of play of the preparation of a report on the application of Directive 1998/49/EC on safeguarding the supplementary pension rights of employed and self-employed persons moving within the Community,
- presentation of a study prepared by PRAGMA consulting and co-sponsored by AEIP on "Pension Issues in the new Member States",
- discussion on problems arising in the use of the current "three pillar" typology for pension's provision Discussion on the basis of a proposed terminology. AEIP is planning a joint statement on this issue early 2005.

La deuxième réunion a traité de la portabilité. Les opinions des partenaires sociaux et de différents acteurs du marché ont été examinées au cours de cette session.

Participation de l'AEIP au groupe de travail sur les pensions privées de l'OCDE

Suite à sa candidature en tant qu'observateur au groupe de travail sur les pensions privées de l'OCDE, l'AEIP a été invitée à assister pour la deuxième fois à une réunion de ce groupe de travail. Laura Crescentini, présidente du Comite technique de l'AEIP, a présenté le rapport du Prof. Dr. Yves Stevens, Katholieke Universiteit, Leuven (KUL), sur « La signification de la législation nationale sociale et du travail dans la Directive IORP » et les travaux en cours sur la gouvernance d'entreprise. Le groupe de travail s'est montré intéressé à suivre l'évolution des

« L'AEIP, lobby de défense et de propositions techniques. AEIP, lobby for the defence of interests and technical propositions. »

technical decisions will be taken by the European Commission, under the so-called "comitology" procedure. In this respect, AEIP sought cooperation with the relevant working groups of the European Committee for the supervision of insurance and occupational retirement provision (CEIOPS) working on the third level of the

De gauche à droite / From left to right Jean-Louis Faure (CTIP) Bernard Devy (Arrco) Jacques Brossard (Fondation LODH)

travaux de l'AEIP. Ainsi, l'AEIP lui présentera le suivi de ses travaux sur la directive IORP et plus particulièrement l'étude sur la solidarité qui sera publiée en 2005.

ACTIVITÉS DE L'AEIP DANS LE DOMAINE DES ASSURANCES

Normes IAS

Pour l'instant, les Normes IAS s'appliquent aux entreprises cotées en bourse. Néanmoins, l'AEIP a suivi les discussions concernant l'adoption des Normes IAS 32 et 39 portant sur la présentation et l'évaluation des instruments financiers de la comptabilité des entreprises. En octobre 2004, une version "allégée" de la Norme IAS 39 a été adoptée ; elle est entrée en vigueur lors de sa publication au Journal Officiel des Communautés Européennes en décembre. Ceci semble pourtant temporaire. Plusieurs États membres se sont particulièrement opposés aux évaluations basées sur la « juste valeur », craignant que le système appliquant la juste valeur aboutisse à l'évaluation des actifs des compagnies d'assurances et des banques en fonction du degré de volatilité du marché et non en fonction de leurs résultats. Ceci pose également un problème pour les fonds de pension, au cas où les Normes IAS s'appliqueraient également à l'avenir aux fonds de pension ou aux institutions de prévoyance, même si ces structures ne sont pas comprises dans le marché des capitaux.
L'AEIP a décidé de mettre l'accent sur le suivi et l'impact des Normes IAS sur les régimes de pension et d'assurance et créera une task force particulière sur ce thème en 2005.

Méthode Lamfalussy et coopération avec le CEIOPS

En avril 2004, le Parlement européen a donné son feu vert pour l'extension de la procédure Lamfalussy aux banques, aux assureurs et aux fonds collectifs d'investissement, ce qui signifie que tous les services financiers seront couverts par l'approche Lamfalussy. La future législation sur les marchés financiers sera par

so-called Lamfalussy method. Meetings were organised with the chairman of the working group on Solvency II, the working group on the IORP Directive, the chairman of CEIOPS and the secretariat general. AEIP underlined its will to contribute to the work of the consultative panel through providing joint positions of its members in the area of financial services and the IORP Directive.

Reinsurance and Solvency II

The reinsurance directive has been proposed in April 2004. AEIP and more specially one of its members, the CTIP, has contributed to the consultations prior to the directive proposal and agreed on a general level with the proposal, the main specificities of insurance undertakings based on collective agreements being considered in this draft.
AEIP furthermore provided common positions on the ongoing works on Solvency II.
In general, AEIP is convinced that the reflections on the Solvency II reform should not result in putting heavier burdens on the companies. Consequently, according to AEIP, the trend of the debate should lead to a prudential reform that may rely on business accounts without creating any shadow accounting, and that a transitional period should be avoided by establishing a unique regulatory process based on reliable accounting standards.
Concerning technical provisions, AEIP accepted the use of internal models, on condition that they are based on generally defined principles, and do not lead to a less prudent situation than today.
Considering the solvency margin, AEIP is in favour of a standard European approach, seconded with national regulations to allow national regulators to tailor certain

SOLVENCY II

La première position commune sur « Solvency II » a traité du plan de travail du CEIOPS dans ce domaine. L'AEIP s'est prononcée sur la gestion de l'actif et du passif, la marge de solvabilité minimale et les pouvoirs des autorités de contrôle. La deuxième position commune a traité de l'organisation du débat. Dans cette position, l'AEIP a approuvé l'approche en trois piliers adoptée, découlant des travaux sur le projet de Bâle. L'AEIP a apporté son soutien à la proposition de système organisationnel obtenu et a accueilli favorablement l'engagement de lancer un processus de consultation structuré et transparent. Elle a pris note du fait que le CEIOPS devait agir de façon indépendante pour décider des procédures de consultation des acteurs du marché. Toutefois, l'AEIP a insisté sur l'importance de garantir la mise en oeuvre des principes de transparence d'une manière équitable et équilibrée, afin de permettre aux acteurs du marché de contribuer aux travaux du nouveau Comité durant les différentes étapes du processus.

conséquent adoptée en deux étapes : les choix politiques seront réalisés en co-décision et les décisions techniques seront prises par la Commission européenne conformément à la procédure de « comitologie ».
A cet égard, l'AEIP a cherché à coopérer avec les groupes de travail compétents du CEIOPS travaillant sur le troisième niveau de la méthode Lamfalussy. Des réunions ont été organisées avec le président du groupe de travail sur « Solvency II », le groupe de travail sur la directive IORP, le président du CEIOPS et le secrétariat général. L'AEIP a souligné sa volonté de contribuer aux travaux du panel consultatif en fournissant les positions communes de ses membres relatives aux services financiers et à la directive IORP.

Réassurance et « Solvency II »

La directive sur la réassurance a été proposée en avril 2004. L'AEIP et plus précisément l'un de ses membres, le CTIP, ont contribué aux consultations précédant la proposition de directive et sont d'une manière générale d'accord avec cette proposition, pour autant que l'on tienne compte des principales spécificités des entreprises d'assurance fondées sur des conventions collectives.
L'AEIP a en outre réalisé des positions communes sur les travaux en cours sur « Solvency II ».
En général, l'AEIP est convaincue que les réflexions sur « Solvency II » ne devraient pas conduire à augmenter les charges des entreprises d'assurances. Par conséquent, l'AEIP pense que le débat devrait être orienté de façon à conduire à une réforme prudentielle qui pourrait s'appuyer sur les comptes techniques des entreprises sans créer de comptabilité supplémentaire et qu'une période de transition devrait être évitée en établissant

Dominique de Calan (Agirc – F)

SOLVENCY II

The first common position on solvency II dealt with the work plan for the CEIOPS in this area. AEIP pronounced itself on asset liability management, minimum solvency margin and the powers of the supervisory authorities. The second common position dealt with the organisation of the debate. In this common position, AEIP approved the three-pillar approach adopted, deriving from the works on the Basle project. AEIP supported the resulting organisational system being proposed and welcomed the commitment to launch a structured and transparent consultation process. It had taken note of the fact that the CEIOPS was due to act on an independent basis to decide the procedures for consulting the market stakeholders. However AEIP insisted on the importance to guarantee the implementation of the principles of transparency in an equitable and balanced way, in order to allow the market stakeholders to contribute to the new committees' works during the various stages of the process.

parameters to the domestic markets without imposing a dual set of accounts for companies.
AEIP underlined the fact that it should be ascertained that confidence level requirements for banks and insurance company undertakings cannot be transposed at will to pension funds or mutual societies.
AEIP will continue its works on Solvency II and react to the consultations of the CEIOPS and the European Commission.

European Contract law

AEIP participated in a public hearing on the insurance contract law at the European Social and Economic Committee in April 2004. The European Social and Economic Committee initiated an opinion in this area. AEIP issued a common position prepared by its members that fall under the scope of the Insurance Directives. AEIP stated amongst other in its position that it is necessary to take into account the social dimension provided by paritarian insurance undertakings when they jointly manage social protection schemes set by the social partners in any project concerning the insurance contract law. The latter, particularly in this area, have full and complete freedom to negotiate and conclude collective agreements and to manage the consequences of these agreements. Harmonising at the European level mandatory rules with respect to what can be included in these negotiations could limit the freedom of the social partners. Any mandatory provisions that could affect this freedom would conflict with the fundamental right acknowledged by Article 11 of the European Convention on the Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms.
In order to follow-up the ongoing works on contract law in a more general way, AEIP has applied to become a member of the recently created network on experts on European Contract Law for a Common Framework of Reference (CFR.net). Bruno Gabellieri, the Secretary General of AEIP, has been nominated as an expert. The first meeting of this expert network took place in December 2004. AEIP will organise a hearing within its working groups on the working plan of this network beginning of 2005.

un processus réglementaire unique basé sur des normes comptables fiables.
Concernant les provisions techniques, l'AEIP a accepté d'utiliser les modèles internes, à condition qu'ils se basent sur des principes définis de manière générale et n'aboutissent pas à une situation moins prudentielle que la situation actuelle.
S'agissant de la marge de solvabilité, l'AEIP est favorable à une approche européenne standardisée, s'appuyant sur des réglementations nationales permettant aux régulateurs nationaux d'adapter certains paramètres aux marchés domestiques sans imposer deux comptabilités aux entreprises.
L'AEIP a souligné qu'il conviendrait de s'assurer que les exigences du niveau de confiance des banques et des sociétés d'assurance ne puissent être transposées à volonté aux fonds de pension et aux mutualités.
L'AEIP poursuivra ses travaux sur « Solvency II » et réagira aux consultations du CEIOPS et de la Commission européenne.

Droit européen du contrat

En avril 2004, l'AEIP a participé à une audition publique sur le droit européen du contrat au Comité économique et social européen, qui a lancé un avis sur ce thème. L'AEIP et ses membres concernés par les Directives sur les assurances ont publié une position commune sur ce sujet.
Dans cette position, l'AEIP a déclaré qu'il est nécessaire de tenir compte de la dimension sociale apportée par les entreprises d'assurance paritaires lorsqu'elles gèrent conjointement des régimes de protection sociale créés par les partenaires sociaux pour tout projet concernant le droit du contrat d'assurance.
Ces derniers, particulièrement dans ce domaine, sont totalement libres de négocier et de conclure des conventions collectives et de gérer les conséquences engendrées par ces conventions. Une harmonisation des règles obligatoires au niveau européen conformément à ce que ces négociations peuvent contenir pourrait limiter la liberté des partenaires sociaux. Toute disposition obligatoire pouvant affecter cette liberté entrerait en conflit avec le droit fondamental reconnu à l'Article 11 de la Convention européenne sur la Protection des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales.
Afin de suivre d'une manière plus générale les travaux en cours sur le droit du contrat, l'AEIP a fait une demande pour devenir membre du réseau d'experts sur le Droit Européen du Contrat, récemment créé, en vue d'un cadre commun de référence – en anglais : common framework of reference (CFR.net). Bruno Gabellieri, Secrétaire général de l'AEIP, a été désigné en qualité d'expert. La première réunion de ce réseau d'experts a eu lieu en décembre 2004. Au début de l'année 2005 et au sein de ses groupes de travail, l'AEIP organisera une audition sur le plan de travail de ce réseau.

« L'AEIP outil de coopération européenne. AEIP, a tool for European cooperation. »

Hans-Wilhelm von Damm (BKK-BV) et Sibylle Reichert (AEIP)

AEIP ACTIVITIES IN THE AREA OF HEALTH

Ongoing national health reforms

In its Commission 3 on health insurance and provident benefits, the members shared information and exchanged experience on the health reforms adopted in Germany end of 2003 and in France in August 2004. In Germany, the first results of the health reform were presented and showed a relative success of the implemented measures. There is a tendency to give to the individuals more responsibility for their health and raise their share of the cost for treatment and medicine. Thus, prevention is one of the major issues that will be addressed in the coming year.
In France, two new organizations have been created, one for the statutory health insurance and one for the complementary insurers. With the health reform in France, the notion of "responsible contract" has been introduced. Complementary health insurance schemes will have to comply with criteria which are now getting precise, in order to benefit from fiscal and social advantages.

Health insurance card

AEIP was one of the promoters of the idea of a European Health Insurance Card in the framework of the consultation of SLIM concerning the simplification of 1408/71 (soon 883/04) regulation. In this area, different issues have been addressed within AEIP, especially issues such as data protection, cooperation between Member States, improvement of quality and efficiency of medical treatment and technical problems linked to the creation of a health insurance card (introduction of an electronic version through the interconnection of data between Member States and questions concerning security). In June 2004, the health insurance card has been introduced in several Member States. The health insurance card will replace the form E 111 and all the other forms that a patient normally has to use when using health care abroad. The further development of the card might be a so-called "Smart card", envisaged for 2008.
A representative of Build in Europe, Marc Lange, gave a

ACTIVITÉS DE L'AEIP DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

Réformes nationales de la santé en cours

Dans la « Commission 3 » sur la santé et la prévoyance, les membres ont partagé des informations et échangé leurs expériences sur les réformes de la santé adoptées en Allemagne en 2003 et en France en août 2004. En Allemagne les premiers résultats de la réforme ont été présentés et les mesures mises en œuvre ont montré un relatif succès. Il y a une tendance à donner aux individus plus de responsabilités pour leur santé et leur participation aux coûts pour les traitements et les médicaments augmente. La prévention est l'un des thèmes majeurs qui sera abordé au cours de l'année prochaine.
En France, deux nouvelles organisations ont été créées, l'une pour les assurances santé obligatoire et l'autre pour les assureurs complémentaires. Avec la réforme de la santé en France, la notion de « contrat responsable » a été introduite. Les régimes complémentaires d'assurances santé devront se conformer à des critères qui se précisent peu à peu, afin de bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux.

Carte d'assurance santé

L'AEIP fut l'un des premiers promoteurs de l'idée d'une carte européenne d'assurance santé dans le cadre de la consultation « SLIM » concernant la simplification du règlement 1408/71 (bientôt appelé 883/04). Dans ce domaine, l'AEIP a abordé différents thèmes et plus particulièrement des thèmes comme la protection des données, la coopération entre les États membres, l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des traitements médicaux et des problèmes techniques liés à la création de la carte d'assurance santé (introduction d'une solution informatisée par l'interconnexion de données entre les États membres et les questions se rapportant à la sécurité). En juin 2004, la carte d'assurance santé a été introduite dans plusieurs États membres. Celle-ci remplacera le formulaire E111 et tous les autres formulaires qu'un patient doit normalement remplir lorsqu'il reçoit des soins de santé à l'étranger. Cette carte pourrait devenir ultérieurement une « Smart card », projet envisagé pour 2008.
Un représentant de 'Build in Europe', Marc Lange, a présenté l'état actuel de ces projets. Les membres de la Commission 3 ont échangé des informations sur l'état d'avancement du projet dans leurs pays respectifs. En outre, l'AEIP a noué des contacts avec le Comité pour la carte européenne des professionnels de santé (CRP).

Communications sur la santé : mobilité des patients, ehealth et extension de la Méthode Ouverte de Coordination au secteur des soins de santé

La « Commission 3 » a également traité des Communications de la Commission européenne publiées en avril 2004 et portant sur l'extension de la mobilité des patients, l'ehealth et la Méthode Ouverte de Coordination.

presentation on the current status of the project. Members of Commission 3 exchanged the state of play in their country. Furthermore contacts have been created with the CPR, the Committee for the European health professionals' card.

Communications on health: Patient mobility, ehealth and extension of the Open Method of Coordination to the health care sector

The Commission 3 also discussed the Communications of the European Commission on the extension of Patient Mobility, ehealth and the Open Method of Coordination which were published in April 2004.
The communication on patient mobility was a follow-up of the high level group on patient mobility. The target of this communication was to inform the Europeans on their rights and on how they could use these rights when seeking cross border health care.
The communication on ehealth dealt with the role of technologies and new ways to administer health care by improving access to care, quality and effectiveness.

LANCEMENT D'UN PROCESSUS DE RÉFLEXION SUR LA NOUVELLE STRATÉGIE EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE SANTÉ INTITULÉ « FAVORISER LA SANTÉ DE TOUS »

L'AEIP a préparé une position commune sur le processus de réflexion sur la nouvelle stratégie européenne en matière de santé intitulé « Favoriser la santé de tous », lancée en juillet 2004 par l'ancien commissaire européen, David Byrne. Dans sa déclaration, l'AEIP a rappelé les avantages d'une gestion équilibrée des institutions de protection sociale par les employeurs et les salariés. Cela permet ainsi d'augmenter la transparence et de favoriser la solidarité. À cet égard, l'AEIP a également rappelé qu'il est important de tenir compte des spécificités du modèle paritaire dans les discussions sur la stratégie européenne en matière de santé.

LAUNCH OF A REFLECTION PROCESS ON THE EUROPEAN HEALTH STRATEGY ENTITLED "ENABLING GOOD HEALTH FOR ALL"

AEIP prepared a joint statement concerning the reflection process on the European Health Strategy entitled "Enabling good health for all" launched by the former Commissioner David Byrne in July 2004. In its statement, AEIP recalled the advantages of a balanced management of social protection institutions by employers and employees. This increases transparency and fosters solidarity. In this respect AEIP reminded the importance of considering the specificities of the Paritarian model in the discussions on the European Health Strategy.

La communication sur la mobilité des patients représentait le suivi du groupe de haut niveau sur la mobilité des patients. L'objectif de cette communication consistait à informer les Européens sur leurs droits et sur la manière de les faire valoir lorsqu'ils cherchent des soins de santé par delà les frontières.
La communication sur l'ehealth portait sur le rôle des technologies et les nouvelles façons d'administrer les soins de santé en améliorant l'accès à ceux-ci, leur qualité et leur efficacité. L'AEIP suit de très près les évolutions de la Méthode Ouverte de Coordination, un instrument permettant de coordonner les réformes de protection sociale et de comparer les exemples de bonnes pratiques. La communication sur l'extension de la Méthode Ouverte de Coordination aux soins de santé et aux soins pour les personnes âgées a été lancée afin de soutenir les États membres au niveau de leur réforme et développer davantage les soins de santé, les soins à long terme et la protection sociale. L'accent a été mis sur la nécessité de disposer de soins accessibles, abordables et de très bonne qualité.
En 2005, l'AEIP continuera à suivre les évolutions de la Méthode Ouverte de Coordination, non seulement dans le secteur de la santé mais aussi dans le secteur des pensions.

Candidature au Forum sur la politique de la santé

Un Forum ouvert sur la politique de la santé a eu lieu pour la première fois en 2004 ; l'AEIP y a pris part. Les conclusions de cette conférence ont été les suivantes : la santé doit être considérée comme multidisciplinaire. Il existe trois importantes questions relatives à la politique de santé : l'efficacité, le bon fonctionnement et l'égalité. La future politique de la santé devrait se concentrer sur une coopération entre les services de la Commission. La politique de la santé devrait être liée à la politique environnementale. Dans le cadre de l'élargissement, les écarts existant au niveau de la santé entre anciens et nouveaux États membres doivent être comblés.
Suite à des réunions avec la DG Santé et Protection des Consommateurs (SANCO), l'AEIP a posé sa candidature pour devenir membre du Forum sur la politique de la santé. La décision sera prise normalement début 2005.

POSITION COMMUNE

L'AEIP a préparé une position commune sur la communication de la Commission européenne intitulée « Moderniser la protection sociale pour des emplois plus nombreux et de meilleure qualité – une approche globale pour rendre le travail rémunérateur » publiée fin 2003.

COMMON POSITION

AEIP prepared a common position on the Communication by the Commission on "Modernising Social Protection: for more and better jobs – a comprehensive approach contributing to making work pay" published end of 2003.

AEIP follows up very closely the developments of the Open Method of Coordination, an instrument to coordinate social protection reforms and to compare good practice examples. The communication on the extension of the Open Method of Coordination to health care and care for the elderly was launched in order to support Member States in their reforms and further developments of health care, long-term care and social protection. Emphasis was given to the need for accessible, affordable and high quality care.
AEIP will continue to follow up the Open Method of Coordination not only for the health sector but also for the pension sector in 2005.

Application for the Health Policy Forum

For the first time in 2004, an Open Health Policy Forum took place where AEIP was present. The conclusions drawn at the conference were the following:
Health has to be considered as multi-disciplinary. There are three important issues which concern health policy: efficiency, effectiveness and equality. The future health policy should be concentrating on inter-services cooperation at the Commission. Health policy should be linked to environmental policy. Against the background of enlargement, the health gaps between old and new Member States will have to be bridged.
Following meetings with the DG Health and Consumer Protection (SANCO), AEIP has applied to become a member of the Health Policy Forum. The decision will be taken beginning of 2005.

AEIP ACTIVITIES IN AREAS OF COMMON INTEREST

There are several subjects that are of interest for all the members of AEIP. These subjects are dealt with during the meetings of the Commissions and allow an interdisciplinary approach of issues such as the Open Method of Coordination, Services of General Interest, the proposal of a directive on services in the internal market, disability, occupational injury and rehabilitation, equality between men and women, governance of social protection institutions and solidarity.

Modernising Social Protection

AEIP particularly supported the idea that greater participation in the labour market will enable a larger number of salaried workers to benefit from a better social protection in the basic schemes as well as in the occupational field. Furthermore as a paritarian association, AEIP underlined the advantage of collective corporate and sector wide schemes, mostly granted by labour agreements between social partners that reflect both the concerns of employers and employees and ensure an efficient and cost effective administration and economy of social protection schemes. According to AEIP, the principle of solidarity in social protection schemes plays an important role and must be defended as added value. In this context, AEIP has drawn attention to the need to reach a right balance and to ensure that the measures taken to making work pay do consider the principles of solidarity. AEIP insisted on the need to respect the specific characteristics of national social protection schemes, be they statutory, occupational or private. Crucial is then to consult the appropriate players and to integrate them in this process.
AEIP recalled that the improvement of social protection which is one of the targets of the European Union is to a large extent the responsibility of the social partners. It underlined the importance of the paritarian negotiation of collective agreements in this field which in an enlarged Europe should be facilitated by national governments.

« L'AEIP est un laboratoire d'idées et de réflexions.
AEIP is a laboratory of ideas and reflections. »

ACTIVITÉS DE L'AEIP DANS LES DOMAINES D'INTÉRÊT COMMUN

Il existe plusieurs sujets ayant de l'intérêt pour tous les membres de l'AEIP. Ceux-ci sont traités au cours des réunions des Commissions techniques, ce qui permet d'avoir une approche interdisciplinaire de thèmes tels que la Méthode Ouverte de Coordination, les Services d'Intérêt Général, la proposition d'une directive sur les services dans le marché intérieur, l'invalidité, les accidents du travail et la réhabilitation, l'égalité entre hommes et femmes, la gouvernance des institutions de protection sociale et la solidarité.

Modernisation de la protection sociale

L'AEIP soutient particulièrement l'idée qu'une participation accrue au marché du travail permettra de faire bénéficier un plus grand nombre de salariés d'une meilleure protection sociale, aussi bien dans les régimes de base que dans les régimes professionnels. En tant qu'association paritaire, l'AEIP veut en outre souligner l'avantage des garanties collectives d'entreprise ou sectorielles. Celles-ci sont la plupart du temps établies par des conventions collectives entre les partenaires sociaux qui reflètent à la fois les préoccupations des employeurs et des employés et assurent une administration efficace et économique des régimes de protection sociale. D'après l'AEIP, le principe de la solidarité au sein des régimes de protection sociale joue un rôle important et doit être défendu comme valeur ajoutée. Dans ce contexte, l'AEIP désire attirer l'attention sur la nécessité d'atteindre un juste équilibre et d'assurer que les mesures prises pour rendre le travail rémunérateur tiennent compte des principes de solidarité. L'AEIP insiste sur la nécessité de respecter les caractéristiques des régimes nationaux de protection sociale, qu'ils soient obligatoires, professionnels ou privés. C'est la raison pour laquelle, d'après les membres de l'AEIP, il est primordial de consulter les acteurs adéquats et de les intégrer à ce processus. L'AEIP a rappelé que l'amélioration de la protection sociale, qui est un des objectifs de l'Union, relève d'une responsabilité étendue des partenaires sociaux. Elle a souligné l'importance que joue en la matière la négociation paritaire d'accords collectifs, qui devrait être facilitée par les gouvernements nationaux, dans une Europe élargie.

Modernisation du règlement 1408/71

En 2004, le règlement 1408/71 a été modernisé. Le projet a été adopté par le Parlement européen en avril et un accord politique a été trouvé au Conseil en juin 2004. Le nouveau règlement sera applicable après l'adoption des

Modernisation of the 1408/71 regulation

The regulation 1408/71 has been modernised in 2004. The project has been adopted by the European Parliament in April and a political agreement has been reached in the Council of June 2004. The new regulation will be applicable after the necessary implementing provisions are adopted which means that it will probably enter into force not before the end of 2006.

DIALOGUE SOCIAL

L'AEIP est prête à apporter son expérience dans ce domaine et a proposé à la Commission de participer activement et techniquement à l'évolution du dialogue social au niveau européen, tout en respectant totalement le pouvoir politique des partenaires sociaux.

SOCIAL DIALOGUE

AEIP is ready to bring its expertise in this area and offered to the Commission to actively participate technically in the further development of the social dialogue at European level, fully respecting the political power of the social partners.

Concerning the practical issues of the new regulation, a certain degree of simplification has been achieved. The scope of the regulation has been extended to all European Union citizens that are insured under national law. This invigorates social inclusion and pushes European Union citizenship.
The modifications are the following:

- A clear line has been set between benefits that are exportable and benefits that are not exportable. All cash benefits must be exported except non contributory benefits or mixed type benefits. The new text takes into account the criteria set by the European Court of Justice which states that only those benefits that are aimed at avoiding poverty are considered to be special benefits.
- Another achievement is the reinforcement of equal treatment. From now on, all citizens of the European

dispositions nécessaires de mise en oeuvre, ce qui signifie qu'il n'entrera probablement pas en vigueur avant la fin de l'année 2006.
Concernant les questions pratiques relevant du nouveau projet de règlement, certaines simplifications se sont concrétisées. Le champ d'application du règlement a été étendu à tous les citoyens de l'Union Européenne assurés conformément à leur législation nationale. Ceci a stimulé l'inclusion sociale et renforcé la citoyenneté de l'Union Européenne.
Les principales modifications sont les suivantes :

- Une distinction claire est établie entre prestations exportables et prestations non exportables. Toutes les prestations en espèces doivent être exportées à l'exception des prestations non contributives ou des prestations de type mixte. Le nouveau texte tient compte des critères établis par la Cour de Justice des Communautés Européennes, estimant que seules les prestations destinées à combattre la pauvreté sont considérées comme des prestations spéciales.
- Renforcer l'égalité de traitement constitue une autre mesure mise en oeuvre. Désormais, tous les citoyens de l'Union Européenne assurés conformément à leur législation nationale, pourront invoquer le règlement. En outre, le texte étend le principe de « l'assimilation transfrontalière » des faits. Désormais, les conséquences légales des faits survenus dans un Etat membre devront être considérées comme si ils s'étaient produits dans l'État membre dont la législation de sécurité sociale est applicable.
- En ce qui concerne la désignation de la législation de sécurité sociale applicable, le règlement 883/2004 met fin à des situations de double affiliation pour les personnes exerçant plusieurs activités salariées et indépendantes dans différents Etats : c'est désormais le régime de sécurité sociale où l'activité salariée est exercée qui sera le seul applicable, selon le principe de territorialité. La durée standard de détachement des travailleurs a été étendue de 12 à 24 mois (avec possibilité de prolongation par accord mutuel des institutions de sécurité sociale concernées).
- En ce qui concerne les soins de santé, le nouveau règlement améliore les droits de l'ensemble des assurés : tous les assurés ont droit aux prestations en nature qui s'avèrent nécessaires d'un point de vue médical (et non selon l'appréciation de l'institution de sécurité sociale). Il existe deux manières d'aborder la question :

• Soins de santé lors de vacances (remplacement de l'ancien formulaire E111 par la Carte européenne d'assurance maladie) : le nouveau règlement permet désormais que chacun dispose des mêmes droits et des soins de santé en cas d'urgence.
• Le recours volontaire à des soins médicaux à l'étranger dans un but précis. Les critères de la jurisprudence récente de la Cour de Justice des Communautés Européennes ont été partiellement pris en compte, le recours au critère médical a notamment été introduit.

- Les travailleurs au chômage ont désormais la possibilité de se mettre à disposition des services de l'emploi d'un autre Etat et d'exporter les allocations chômage pendant 6 mois (au lieu de 3 mois). Les travailleurs frontaliers peuvent chercher un travail dans le pays dans lequel ils ont travaillé en dernier lieu. Quant aux travailleurs non frontaliers mais qui ont travaillé dans un Etat différent de celui de leur résidence, une option leur est ouverte pour retourner dans leur pays de résidence pour y bénéficier des prestations de chômage en principe à charge du pays de leur dernier emploi.
- De plus, les principes de bonne administration ont été fixés. Les États membres ont dès lors le devoir de contacter les autorités respectivement compétentes.

Afin d'informer ses membres des nouvelles évolutions de ce règlement, l'AEIP a organisé une audition avec Rob Cornelissen, Chef de l'unité, « Libre circulation des travailleurs et coordination des régimes de sécurité sociale » à la DG Emploi et Affaires sociales.

Esa Swanljung (TELA – FIN) et Bruno Gabellieri (AEIP)

Union who are insured under national law can invoke the new regulation. Furthermore, cross border assimilation of facts has been taken into the text. From now on, legal effects of facts should be assimilated as if it happened in one Member State (MS).

- Concerning the designation of the applicable social security legislation, the new regulation puts an end to situation of double affiliation for persons who have several salaried and independent jobs in different MS: from now on, the social security scheme is applicable where the salaried activity is carried out following the principle of territoriality. The standard duration of posting workers has been extended from 12 to 24 months (with possibilities of prolongation based on mutual agreement of the concerned social security institutions).
- As far as health care is concerned, the new regulation improves the rights of all the insured: they have the right to benefits in kind necessary from a medical point of view (and not only the assessment of the social security institution). There are two ways of addressing the issue:

• Health care on holidays (former E111 has been replaced by the European Health Insurance Card). The new regulation now allows that everybody has the same right and is entitled to the health care that is necessary.
• Medical care used abroad on purpose. The criteria of the recent European Court of Justice case-law have been partially taken into account, e.g. the medical criterion has been introduced.

- Unemployed workers have now the right to look for a job and to export unemployment allocations for six months in another MS (instead of three months). Frontier workers can look for work in the country they last worked in. Non frontier workers who worked in another MS than the one they reside in, have the option to return in their home country and benefit from the unemployment allocations which in principle are in charge of the country of their last employment.
- Furthermore, principles of good administration have been laid down. Thus, Member States have the duty to contact the respective authorities.

In order to inform its members on the new developments of this regulation, an audition has been organised with Rob Cornelissen, head of unit, free movement of workers and co-ordination of social security, DG Employment and Social Affairs.

Services d'Intérêt Général

Après la publication d'un livre vert en 2003, la Commission européenne a publié en avril 2004 un livre blanc sur les « Services d'Intérêt Général ». Ce livre blanc ne prévoit pas de directive cadre dans ce domaine, même si le Parlement européen et les représentants des autorités locales en réclament une.
Après avoir consulté les États membres et les parties intéressées sur le sujet, la Commission prévoit de publier une communication sur « les Services Sociaux d'Intérêt Général » pour le milieu de l'année 2005. L'AEIP a préparé une réponse au questionnaire du Comité de la Protection Sociale, fourni à la Commission au début de l'année 2005.

Cécile Vokléber et Pierre Chaperon (Agirc-Arrco)

Pour l'AEIP, il est nécessaire de disposer d'une définition claire des services d'intérêt économique général et des services d'intérêt non économique général, afin de savoir avec certitude quelle activité est d'ordre privé et totalement orientée vers le marché et quelle activité sert l'intérêt général ou social. Dès lors, il conviendrait de fournir un cadre solide afin d'améliorer la sécurité juridique offerte :

• aux États membres pour la définition de leurs services sociaux d'intérêt général,
• et aux partenaires sociaux en tant que gestionnaires des services sociaux d'intérêt général.

Services of General Interest

The European Commission published in April 2004 a white paper on « Services of General Interest » following the publication of a green paper in 2003. The white paper did not call for a framework directive in this area even though the European Parliament's and representatives of local authorities' request to do so.
A communication is to be expected on "Social Services of General Interest" following a consultation of the Member States and interested parties for midst 2005. AEIP prepared an answer to the questionnaire of the Social Protection Committee which was provided to the European Commission beginning of 2005.
According to AEIP a clear definition of economic and non economic services of general interest is needed in order to make sure of what a private and totally market-oriented activity is, and what an activity that serves a general or social interest is. Then a solid framework would be provided to improve legal certainty for:

- the Member States in the definition of their social services of general interest
- and the social partners as managers of social services of general interest.

AEIP considered that European Union legislation could give a general framework on services of general interest and also a specific framework for social services of general interest, to make sure that the quality of such services is kept and even increased, and to render these services more efficient from an economic and social point of view. As stated in the "Key issues" of the Conference "Social Services of General Interest in the European Union" on 28 and 29 June 2004, AEIP feels that social services of general interest are different to other services of general interest.
This common European framework could be based on the case law of the European Court of Justice on the distinction between economic and non economic activities and subsequently on services of general interest. Its added value would then be legal clarity and certainty, especially in a sensitive field such as social protection.

DIRECTIVE SUR LES SERVICES

La proposition de directive sur les services dans le Marché intérieur comme approche horizontale visant à réglementer la libre prestation des services dans le Marché intérieur, était à l'ordre du jour des travaux de l'AEIP non seulement au sein des Commissions mais aussi au sein de la « Task Force Construction ».

Depuis la publication de cette proposition de directive sur les « Services dans le Marché intérieur », l'AEIP a activement participé aux discussions sur la question. En mars 2004, l'AEIP a organisé dans ses bureaux une audition publique avec deux administrateurs de la DG Marché intérieur, Mme Géraldine Fages et M. Martin Frohn, dans le but de partager des informations et de défendre les intérêts de ses membres. À cette audition, l'AEIP a également invité d'autres membres de la Maison Européenne de la Protection Sociale, tels que l'ESIP, ACME et l'AIM. Pour expliquer l'impact de cette proposition pour ses membres, l'AEIP a préparé une position commune en juillet 2004 et a rencontré Mme Evelyne Gebhardt, rapporteur du Parlement européen, en novembre 2004.

La « Task Force Construction » a préparé une étude d'impact dans le secteur de la construction sous l'égide de SOKA-BAU afin de faire remarquer aux services de la Commission les dangers du « dumping social ». C'est spécialement l'introduction du « Principe du Pays d'Origine » qui est controversée parce que les acteurs du secteur de la construction craignent qu'un contrôle réel des prestataires de services étrangers ne soit plus possible dans leur pays.

L'AEIP continuera à coopérer avec le rapporteur du Parlement européen et à fournir son expertise en la matière à la Commission européenne.

L'état actuel du projet est le suivant : la Commission a reconnu que les craintes émises par les différents acteurs étaient justifiées et a créé un groupe de travail commun avec les membres du Parlement européen, dans le but de revoir la proposition. De toute manière l'AEIP suivra toujours très activement l'évolution de cette proposition.

SERVICES DIRECTIVE

The proposal of a directive on services in the Internal Market, a horizontal approach to regulate the free provision of services in the Internal Market, has been on the agenda of AEIP in both the commissions and in the Task Force Construction.

Since the publication of the draft directive on "Services in the Internal Market", AEIP has actively participated in the discussions around this issue. In March 2004 a public hearing has been organised in the office of AEIP with two administrators of DG Internal Market, Ms. Geraldine Fages and Mr. Martin Frohn, in order to share information and to defend the interests of its members. To this public hearing AEIP has invited the other members of the European House of Social Protection (Maison Européenne de la Protection Sociale) such as ESIP, ACME and AIM. To state the impact of this proposal for its members, AEIP prepared a common position in July 2004 and met Ms. Evelyne Gebhardt, the rapporteur of the European Parliament in November 2004.

The Task Force Construction prepared an impact study in the construction sector under the aegis of SOKA-BAU in order to point out to the Commission the dangers of social dumping. Especially the introduction of the so-called "Country of Origin Principle" is controversial, because the actors in the construction sector fear that an effective control of foreign service providers in their country is no longer possible.

AEIP will further cooperate with the rapporteur of the European Parliament and provide its expertise to the European Commission.

The current status of the project is that the Commission acknowledged the fears of the stakeholders and created a joint working group with Members of the European Parliament to review the proposal. AEIP will continue to be very active in the follow up of the proposal.

L'AEIP considère que la législation de l'Union Européenne pourrait fournir un cadre d'ensemble sur les services d'intérêt général ainsi qu'un cadre spécifique pour les services sociaux d'intérêt général, afin de s'assurer que la qualité de ces services soit maintenue, voire même développée, mais également afin de renforcer l'efficacité de ces mêmes services d'un point de vue économique et social. Comme mentionné dans les « Dossiers clés » de la Conférence intitulée « Services sociaux d'intérêt général dans l'Union Européenne » des 28 et 29 juin 2004, l'AEIP pense que les services sociaux d'intérêt général sont différents des autres services d'intérêt général.
Ce cadre commun européen pourrait se fonder sur la jurisprudence de la Cour Européenne de Justice portant sur la distinction entre activités économiques et activités non économiques et par la suite sur les services d'intérêt général. Sa valeur ajoutée deviendrait alors claire et sûre d'un point de vue juridique, ce qui est particulièrement important dans un domaine aussi délicat que celui de la protection sociale.
Il conviendrait également que la Commission porte une attention toute particulière au rôle joué par les partenaires sociaux dans la mise en œuvre des services sociaux d'intérêt général. Afin de favoriser la liberté des partenaires sociaux de conclure des conventions collectives de travail, les critères établis au sein d'un cadre commun européen pourraient rester assez généraux, pour s'assurer qu'il ne se produise ni un contrôle préalable trop strict des conventions collectives de travail, à la base des régimes considérés comme services sociaux d'intérêt général, ni un contrôle trop strict a posteriori de ces mêmes conventions.
Pour faire suite aux jugements de la Cour de Justice des Communautés Européennes Gemo, Altmark et Enrisorsese, la Direction Générale Concurrence a publié en février 2004 « le Paquet Monti ». Cet ensemble comprend :

- un document de travail, soumis à consultation, établissant dans quelle mesure la compensation publique représente ou non une aide d'État et si elle est par conséquent soumise ou non à une obligation préalable de notification. Le texte s'appuie sur les quatre conditions du jugement Altmark, déterminant quand une mesure ne doit pas être considérée comme une aide d'État ;
- une décision applicable aux entreprises de services d'intérêt général recevant des compensations mineures. Le texte éclaircit les points ne figurant pas dans le jugement, ce qui permet d'éviter aux entreprises l'obligation de notification.

L'objectif consistait à définir sous quelles conditions une compensation peut être compatible avec l'article 86§2 du Traité.
L'AEIP continuera à suivre les travaux de la Commission en la matière et fournira son expertise sur le sujet.

Invalidité et réhabilitation

Les membres de l'AEIP ont partagé des informations dans ce domaine au cours des réunions des Commissions, étant donné que ces deux sujets deviennent de plus en plus importants dans une société vieillissante où il est nécessaire de réinsérer les personnes plus âgées et les personnes handicapées sur le marché du travail. La Finlande est particulièrement avancée dans ce domaine, ayant introduit un droit à la capacité de travailler dans sa législation. Ceci signifie que l'ancien droit à une pension d'invalidité a été modifié en un droit à la réhabilitation dans le cas d'une invalidité survenant dans les cinq années suivantes. Ainsi, la réhabilitation professionnelle et des formations spécifiques sont mises en avant, afin que les personnes handicapées puissent trouver un emploi approprié à leur état de santé. Ces sujets ont été également traités par la « Task Force Construction » de l'AEIP.
En 2005, l'AEIP organisera une conférence sur ces deux thèmes.

Specific attention of the Commission should be given to the role of the social partners in the implementation of social services of general interest. In order to favour the freedom of social partners to conclude collective labour agreements, the criteria established within a common European framework could remain general enough to ensure that there will not be a too strict preliminary control of the collective labour agreements which set up the schemes regarded as social services of general interest, as well as a too strict control a posteriori of these agreements.
In February 2004, the Directorate General Competition published the so-called "Monti Package" following the judgements of the European Court of Justice on Gemo, Altmark and Enrisorsese. This package included:

- a working document, put to consultation, defining to what extent State compensation is, or is not, State aid, and therefore is, or is not, subject to the prior notification obligation. The text is supported by the four conditions in the Altmark ruling for a measure not to be considered State aid;
- a decision applicable to companies of Services of General Interest receiving small amounts of compensation. The text clears up points not mentioned in the ruling, allowing them to avoid the notification obligation.

The objective was to define the conditions under which compensation could be compatible with article 86§2 of the Treaty.
AEIP will further follow up these works of the Commission and provide its expertise in this area.

De gauche à droite / From left to right Bernard Devy (Arrco), Georges Bouverot (Arrco), Dominique de Calan (Agirc), Pierre Chaperon (Agirc-Arrco), Marie-Thérèse Lance (Agirc)

Disability and rehabilitation

AEIP members shared information in this area in the meetings of the Commissions, both subjects becoming more and more important against the background of an ageing society and the need to insert older and invalid people back to the labour market. Especially Finland is well advanced in this area, having introduced a right to the ability to work. This means that the previous right to a disability pension was changed to a right to be rehabilitated in case of a threat of disability in the next five years. Thus, vocational rehabilitation and specific training for invalid people are promoted to find jobs appropriate to their status of health. These subjects are also being dealt within the Task Force Construction of AEIP.
In 2005, AEIP will organise a conference on these subjects.

Equality between men and women

Concerning the directive on equality between men and women outside the working place, a compromise has

Égalité entre les femmes et les hommes

Concernant la directive sur l'égalité entre les femmes et les hommes en dehors du lieu de travail, les États membres sont parvenus à un compromis en octobre 2004 et le Conseil a adopté cette directive en décembre 2004. Ce projet a été lancé en 2003. À ce sujet, l'inquiétude des membres de l'AEIP est que l'option introduite pour les pays qui n'appliquent pas encore des tables unisexes pourrait aboutir à une distorsion de concurrence. Les États membres qui n'appliquent pas cette distinction pourraient être favorisés. Les pays qui se servent de tables plus prudentielles pourraient quant à eux être désavantagés. Pour la transposition de cette directive, une période de transition de huit ans a été prévue.
Concernant la directive sur l'égalité sur le lieu de travail, le Parlement européen doit encore prendre une décision. Lors de sa session de décembre 2004, le Conseil a en outre décidé de promouvoir la fusion de sept directives dans le domaine de l'égalité, afin d'assurer davantage de sécurité juridique dans le cadre des récents jugements de la Cour de Justice des Communautés Européennes. Les directives suivantes fusionneront en une seule : l'égalité de salaire, l'égalité de traitement dans l'accès à l'emploi, la formation et la promotion et les conditions de travail, l'égalité de traitement dans les systèmes de sécurité de l'emploi, la charge de la preuve en cas de discrimination fondée sur le genre.
En outre, un institut européen pour l'égalité entre hommes et femmes sera créé en 2005, dans le but d'aider la Commission et les États membres à mettre en œuvre les objectifs communautaires de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cet institut devrait jouer le rôle d'un bureau central pour l'information et l'échange des bonnes pratiques. L'AEIP suivra l'évolution de ces travaux.

Gouvernance d'entreprise et gouvernance des régimes de protection sociale

L'AEIP a suivi les travaux de la Commission européenne en matière de gouvernance d'entreprise et a organisé une conférence sur ce thème en septembre 2004, avec l'un de ses membres, Vereiniging van Bedrijttakpensioenfondsen (VB), et « European Federation for Retirement Provision » (EFRP).
La Commission a consulté à plusieurs reprises les acteurs du marché en ce qui concerne les droits des actionnaires et la publication des rémunérations des dirigeants. Deux recommandations concernant les commissaires aux comptes ont été publiées.
Beaucoup de membres de l'AEIP sont actuellement en train d'intégrer des codes de gouvernance dans les domaines de l'assurance santé et des régimes de retraites. L'AEIP poursuivra ses travaux sur ce thème en 2005 et préparera une position commune sur la gouvernance des régimes de retraites.

Travaux de l'AEIP sur la solidarité

En 2004, l'AEIP a travaillé sur une étude relative à la « solidarité ». L'objectif de ce document de réflexion consiste à examiner le concept de la solidarité à travers un certain nombre de prismes. Dans ce document, l'AEIP pose une réflexion sur la notion de solidarité d'un point de vue philosophique et juridique, sur la solidarité et la concurrence à partir des critères définis par la Cour de Justice des Communautés Européennes et sur la solidarité confrontée aux régimes actuels de protection sociale. Les membres de l'AEIP présenteront les éléments de concurrence et de solidarité dans leurs régimes de protection sociale par rapport aux jugements significatifs de la Cour de Justice des Communautés Européennes. Ce document sera finalisé et présenté à l'occasion d'une conférence en juin 2005.

TRAVAUX DE LA TASK FORCE CONSTRUCTION

L'AEIP a créé une Task Force particulière relative au secteur de la construction, en observant que c'est dans ce secteur que la mobilité des travailleurs est la plus importante en Europe et qu'il pourrait devenir un secteur pilote pour le projet d'Institution Paritaire Paneuropéenne de Retraite. La « Task Force Construction » se réunit trois fois par an. Pour les participants, l'objectif consiste à échanger des expériences sur leurs activités et à évoquer les problèmes auxquels ils sont confrontés. En 2004, les sujets suivants ont été traités : la gestion des actifs, les retraites et la réhabilitation.
En ce qui concerne la gestion des actifs, les membres comparent leurs stratégies et leurs résultats et échangent informations et expériences. Dans le domaine des retraites, l'information est fournie sur les travaux en cours au sein des autres groupes de travail de l'AEIP traitant de ce sujet.
Au niveau de la réhabilitation, des informations et des expériences sont échangées et les différentes institutions responsables de la réhabilitation ont également été présentées lors des réunions.
Cette année, la « Task Force Construction » a spécialement travaillé et réagi sur la proposition de directive sur les services dans le Marché intérieur, qui touche aussi particulièrement les régimes de congés payés du secteur de la construction, en préparant l'étude d'impact mentionnée précédemment.

AEIP - Rapport annuel 2004 - Annual report 2004

been found between the Member States in October 2004 and the directive has been adopted by the Council in December 2004. This project has been put forward in 2003. The concern of some AEIP members in this respect is that the option introduced for those countries that do not yet apply unisex tables could lead to a distortion of competition. Member States which do not apply this distinction could be favoured. Countries that use more prudent tables could be disadvantaged. A transitional period of eight years for the implementation of this directive has been allowed.
Concerning the directive on equality within work places, the European Parliament still has to take a decision.
In its session of December 2004, the Council furthermore promoted the merger of seven directives in the area of equality in order to provide more legal security against the background of the recent rulings of the European Court of Justice. Following directives would be merged into a single one: equal pay; equal treatment for access to employment, training and promotion and working conditions; equal treatment in the job security systems; burden of proof in cases of gender discrimination.
Furthermore, a gender institute shall be created in 2005 to support the Commission and the Member States in implementing the Community objectives for promoting equality between women and men. The institute should be a clearing-house for information and exchange of good practices
AEIP will further follow up these works.

Corporate Governance and governance of social protection schemes

AEIP followed up the works of the European Commission in the area of Corporate Governance and organised a conference in cooperation with its member VB and EFRP (European Federation for Retirement Providion), in September 2004.
The Commission launched several consultations of the stakeholders concerning the shareholder's rights and the publication of the remuneration of directors. Two recommendations were published concerning independent auditors.
Many of the AEIP members are currently on their way to set Governance codes in the area of health insurance as well as in the area of pension schemes.
AEIP will further work on this issue in 2005 and prepare a joint statement on governance of pension schemes.

Works of AEIP on solidarity

In 2004 AEIP has worked on a study on "solidarity". The objective of this reflection paper is to examine the concept of solidarity through some different profiles. In this paper, AEIP will reflect on the notion of solidarity from a philosophical and legal point of view, solidarity and competition based on the criteria defined by the European Court of Justice, and solidarity facing actual social protection schemes. AEIP members will present the elements of competition and solidarity in their social protection schemes based on the relevant judgements of the European Court of Justice. The paper will be finalised and presented during a conference in June 2005.

WORKS OF THE TASK FORCE CONSTRUCTION

AEIP has created a special task force in the construction sector because, as this sector shows the highest mobility of workers in Europe, it could become a pilot sector for a Pan European Paritarian Institution of Retirement Provision. The Task Force Construction meets three times a year. The objective for the participants is to exchange experience about their activities and to evoke problems that they have to face. In 2004, they dealt with asset management, pensions and rehabilitation.
Concerning Asset Management, members compare their strategies and returns and share information and experience. In the area of pensions, information is provided on the ongoing works of the other Commissions of AEIP on pensions.
On rehabilitation, information and experience is exchanged and presentations of the different institutions responsible for rehabilitation have been organised in the meetings.
A special work of the Task Force Construction this year has been to react to the proposal of a directive on services in the internal market which especially affects the holiday pay schemes of the construction sector. This impact study has already been mentioned before.

De gauche à droite
From left to right
Bruno Gabellieri (AEIP), Hans-Wilhelm von Damm (BKK-BV), Marc de Clercq (KUL vice-rector)

Conférences de l'AEIP
Conferences of AEIP

L'organisation de conférences de qualité est l'un des meilleurs moyens d'assurer la visibilité et la mobilité de l'AEIP.

The organisation of high quality conferences is one of the best ways to present the activities of AEIP and increase its visibility.

En 2004, l'AEIP a organisé quatre conférences :

« SOLIDARITÉ – CONCURRENCE – RESPONSABILITÉ : NOUVEAUX DÉFIS DANS LA POLITIQUE DE SANTÉ EUROPÉENNE », GAND (BELGIQUE), LE 5 MARS 2004

Cette conférence a été organisée en coopération avec l'université de Gand (Département du droit social), le Centre Technique des Institutions de Prévoyance Française (CTIP) et la fédération allemande des caisses maladie d'entreprises allemandes (BKK BV).
Lors de ce colloque, les sujets suivants ont été abordés :

- survol des réformes de la santé actuellement en cours dans l'Union Européenne ou dans les nouveaux Etats membres, tout en mettant l'accent sur la solidarité comme élément fondamental de la législation sociale européenne,
- libre circulation des malades et coopération transfrontalière dans le domaine de la santé,
- nouveaux développements en matière de soins de santé.

Des représentants des acteurs du marché et de l'Union Européenne, des autorités nationales ainsi que des universitaires ont échangé leurs expériences et leur connaissance. Ils ont donné des informations sur le succès des réformes déjà engagées en Suède, aux Pays Bas et en République Tchèque. Les réformes adoptées en Allemagne et en cours en France ont été présentées. Il a été relevé qu'une meilleure coopération entre les acteurs serait utile dans le domaine de la gouvernance ainsi que l'implication de toutes les personnes concernées, sans négliger un contrôle plus strict des coûts. En terme de solidarité, la négociation collective dans les entreprises ou les secteurs professionnels serait un instrument parfait pour promouvoir le paritarisme (gestion conjointe par les employeurs et les salariés) dans le secteur de la santé. Par ailleurs, la libre circulation des patients et les possibilités de coopération européenne en matière de santé ont été particulièrement approfondies avec l'aide

In 2004 AEIP organised four conferences:

SOLIDARITY – COMPETITION – RESPONSIBILITY: NEW CHALLENGES IN THE EUROPEAN HEALTH POLICY, HELD IN GENT, BELGIUM ON MARCH 5, 2004

This conference has been organised in cooperation with the University of Gent (Social Law Department - B), the "Technical Centre of French Provident Societies » (CTIP) and the Federation of occupational health insurers (BKK-BV).
The following subjects have been discussed during this event:

- overview of ongoing health reforms in the European Union or in the new Member States with the main focus on solidarity as fundamental element of European social law,
- free movement of patients and cross-border cooperation in the field of health,
- new developments in health care.

Representatives of market actors and the European Union, of national authorities and academics shared experience and knowledge. Information was given on the success of the current reforms in Sweden, in the Netherlands and in the Czech Republic. The reform recently adopted in Germany and the ongoing reform in France were presented. It has been stressed that better cooperation between the actors would be useful in the area of governance as well as the integration of all the involved persons and a stronger cost control.
Concerning solidarity, collective bargaining through companies or the professional sectors would be a perfect vehicle to promote joint management of employers and employees (paritarism) in the field of health.

Signature de la convention de coopération scientifique entre l'AEIP et l'université de Gand en présence du Professeur Yves Jorens
Signature of a scientific agreement between AEIP and the University of Gent in the presence of Professor Yves Jorens

AEIP - Rapport annuel 2004 - Annual report 2004

« L'AEIP travaille sur les nouveaux défis : solidarité, concurrence, responsabilité et gouvernance.
AEIP works on new challenges: solidarity, competition, responsibility and governance.»

d'un représentant de la Cour de Justice des Communautés Européennes. Des représentants des mutuelles (régimes obligatoires et régimes complémentaires) ont présenté des exemples de coopération européenne dans le domaine de l'assurance santé. Des formes légales, telles que la société mutuelle européenne ou l'institution paritaire européenne, pourraient être des outils utiles dans cette perspective. La coopérative européenne a été elle aussi identifiée comme une réelle perspective pour des partenariats sans but lucratif en Europe.
On a tout particulièrement insisté sur les caractéristiques du modèle social européen et ses possibilités de développement, non seulement à travers le règlement 1408/71, mais aussi par les activités des opérateurs eux-mêmes poussés par les nouveaux besoins des citoyens européens.
Lors de cette conférence, une convention de coopération scientifique a été conclue entre l'AEIP et le Département de Droit social de l'Université de Gand dans le but de renforcer les échanges scientifiques dans le domaine de la protection sociale européenne.

« LES FONDS DE PENSIONS TERRITORIAUX : UN MOYEN DE PROMOUVOIR LA SOLIDARITÉ ? », BOLZANO (ITALIE), LE 3 JUIN 2004

Cette conférence a été organisée en coopération avec Assoprevidenza, Centrum Pensplan et la région autonome de Trentino-Alto-Adige/Südtirol. Cette rencontre a permis d'analyser les potentialités des fonds de pension territoriaux dans le but de promouvoir l'idée de solidarité dans le domaine de la protection sociale. Les interventions ont montré à travers l'exemple de l'Italie, que les salariés n'ont pas totalement confiance dans les régimes de retraite complémentaire. Dans cette perspective, les fonds de pensions territoriaux pourraient aider à promouvoir les retraites du deuxième pilier. Grâce aux activités des organisations syndicales, les salariés des grandes entreprises sont bien informés, cependant, d'autres salariés adoptent des attitudes plus ou moins passives à l'égard du problème des retraites du deuxième pilier. Sans un régime de retraite du deuxième pilier, le danger de pauvreté des futurs retraités risquent en effet d'augmenter, en raison de la diminution du rendement des retraites du premier pilier. Dans ce cadre général, les fonds de pension territoriaux pourraient jouer un rôle prépondérant, à travers une sensibilisation accrue des adhérents potentiels et en prévenant davantage la pauvreté des personnes âgées pour deux raisons :

- premièrement, appartenir à un même groupe géographique a un impact positif pour les adhérents, ce qui les incite donc davantage à partager les risques,
- deuxièmement, les informations peuvent circuler plus

De gauche à droite
From left to right
Gottfried Tappeiner (Président Centrum Pensplan), B. Gabellieri (AEIP), Martha Stocker (Vice-Président de la région autonome du Trentino-Alto Aldige), Michael Atzwanger (Centrum Pensplan).

“ Le paritarisme : outil de coopération sociale. Paritarism: a tool for cooperation in the area of social protection. ”

facilement et les contacts entre le régime et les adhérents sont facilités.
Un bon exemple a été donné par la région Trentino-Alto-Adige/Südtirol où a été créé un fonds de pension territorial basé sur un accord collectif conclu entre tous les représentants des syndicats et des employeurs avec le support de la région elle-même. Ce fonds de pension compte un nombre important de participants.
Un aspect important de la retraite complémentaire au sens large est l'idée de solidarité, un sujet sur lequel l'AEIP travaille. Une solution technique propre à réconcilier les besoins sociaux, la soutenabilité économique et l'efficacité du système à travers le support offert par les organismes territoriaux semble possible.
L'AEIP continuera à se pencher sur les avantages et les opportunités liés aux fonds de pension territoriaux et organisera une suite à cette conférence en octobre 2005 à Barcelone.

LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE DANS L'UNION EUROPÉENNE – DÉFIS POUR LES ORGANISATIONS NATIONALES ET LES RESPONSABLES POLITIQUES EUROPÉENS, BRUXELLES (BELGIQUE), LE 23 SEPTEMBRE 2004

En coopération avec l'un de ses membres, Vereniging van Bedrijfstakspensioenfondsen (VB), et la European Federation for Retirement Provision (EFRP), l'AEIP a organisé cette conférence, pour pouvoir échanger les expériences nationales et donner une vue d'ensemble des travaux des institutions européennes.
Lors de ce séminaire, les questions suivantes ont été abordées :

- Que savons-nous de la Gouvernance d'entreprise au niveau national ?
- Qu'entreprend l'Union Européenne à ce sujet ?
- Quand pouvons-nous nous attendre à d'autres actions de l'Union Européenne ?
- L'Union Européenne et les États-Unis seront-ils en désaccord total à propos de la Gouvernance d'entreprise ?

Des experts de différents États membres ainsi que des représentants de la Présidence néerlandaise, du Parlement européen et de la Commission européenne ont apporté leur précieuse contribution aux travaux en cours dans ce domaine. Ainsi, ce séminaire se présentait comme une plateforme destinée à enrichir les débats actuellement en cours sur ce sujet. Cet évènement s'est adressé aux décisionnaires et aux acteurs appartenant au monde de la Gouvernance d'entreprise, aux investisseurs institutionnels ainsi qu'aux autorités de contrôle.

« LE VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE, UNE MISSION POSSIBLE ? POUR AUTANT QUE LES RESPONSABILITÉS SOIENT PARTAGÉES…», LEUVEN (BELGIQUE), LE 16 DÉCEMBRE 2004

Cette conférence, organisée en coopération avec la Katholieke Universiteit, Leuven (KUL) et Integrale, a rassemblé des experts de la Commission européenne, des organisations d'employeurs et de salariés, des fonds de pension nationaux et des universitaires qui ont débattu du partage des responsabilités dans le débat actuel sur les retraites.
Combattre le vieillissement est considéré comme une mission possible, pour autant que les responsabilités soient partagées entre tous les acteurs : employeurs, salariés, fonds de pension et organismes d'assurance, hommes politiques et fonctionnaires de l'Union Européenne et universitaires.
Le professeur Yves Stevens a présenté la responsabilité multitâche au niveau national et européen, tout en insistant sur la nécessité de disposer d'une politique sociale européenne commune et d'une coordination des piliers.
Des représentants des employeurs et des salariés ont donné leurs avis respectifs. La transparence et la

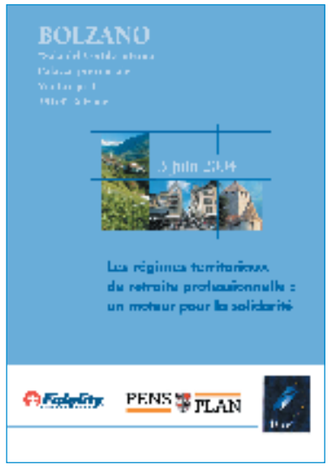

Furthermore, free movement of patients and the possibilities of a European cooperation in the field of health have been stressed with the help of a representative of the European Court of Justice.
Representatives of mutual insurance undertakings (statutory and complementary schemes) presented existing examples of European cooperation in the area of health insurance.
Legal forms such as the Mutual Society or also a European Paritarian Institution could be useful instruments in this respect. The European cooperative has also been identified as a real perspective for European non profit partnerships.
The characteristics of the European Social Model and the possibilities of its development, not only through regulation 1408/71 but also through the activities of operators themselves urged by the new needs of the European citizens have been particularly emphasised.
During this conference, a cooperation convention has been concluded between AEIP and the Social Law Department of the University of Gent aiming at reinforcing the scientific exchange in the field of European social protection.

TERRITORIAL OCCUPATIONAL RETIREMENT SCHEMES: AN INSTRUMENT TO PROMOTE SOLIDARITY, HELD IN BOLZANO, ITALY, ON JUNE 3, 2004

This conference has been organised in cooperation with Assoprevidenza, Centrum Pensplan and the autonomous region of Trentino Alto-Adige/Südtirol. The meeting has been an opportunity for an analysis of potentialities of territorial pension funds in order to promote the idea of solidarity in the field of social protection. The presentations showed that, like in Italy, workers do not totally trust complementary retirement schemes. In this respect, territorial pension funds could help to promote second pillar pensions. Due to the activities of trade unions, workers of bigger companies are well informed. Whereas other workers are more or less passive towards the problem of second pillar pensions. Without a second pillar pension scheme, the danger of poverty of future retirees could nonetheless increase due to reduction of first pillar pensions.
Against the background of these perspectives, territorial pension funds could play a major role towards an increased sensitisation of potential adherents and the prevention of old age poverty for two reasons:

- first of all, the positive impact of belonging to the same geographical group and thus a greater predisposition to share risks;
- secondly, information can be circulated easier and contacts between scheme and people are facilitated.

An example was given by the region of Trentino-Alto-Adige/Südtirol where a territorial pension fund has been introduced based on a collective agreement with all unions' and employers' representatives and with the support of the Region itself. This pension fund has a high number of participants.
An important aspect of complementary retirement in the larger sense is the idea of solidarity that AEIP is working on. A technical solution which would reconcile social needs, economic sustainability and efficiency of the system through the support offered by territorial bodies seems possible.
AEIP will further concentrate on the advantage and opportunities linked with territorial pension funds and organise a follow up conference in October 2005 in Barcelona.

CORPORATE GOVERNANCE IN THE EUROPEAN UNION; CHALLENGES FOR NATIONAL ORGANISATIONS AND EUROPEAN POLICY MAKERS, HELD IN BRUSSELS, BELGIUM ON SEPTEMBER 23, 2004

In cooperation with its member Vereniging van Bedrijfstakpensioenfondsen (VB) and the European Federation for Retirement Provision (EFRP), AEIP organised this conference in order to share national experiences and give an overview on the works of the European Institutions.
Following questions were addresses during this conference:

- What do we know about corporate governance on a national level?
- What is the European Union doing about it?
- When can we expect further European Union action?
- Will the European Union and the United States clash over corporate governance?

Experts from different Member States and representatives of the Dutch Presidency, the European Parliament and the European Commission provided valuable contributions to the current works in this field. Thus, the seminar offered a platform to enrich the current debates. The event was designed for decision makers and players in the corporate governance world, institutional investors and their regulators.

AGEING: A MISSION POSSIBLE: IF RESPONSIBILITIES ARE SHARED..., HELD IN LEUVEN, BELGIUM, DECEMBER 16, 2004

This conference organised in cooperation with the KU Leuven and Integrale, brought together experts from the European Commission, the Employers' organisations, the Trade Unions, national pension funds and academics who discussed around the sharing of responsibilities in the current pension debate.
Ageing is considered to be a possible mission, if responsibilities are shared between all stakeholders: Employers, employees, pension funds and insurance organisations, politicians and civil servants of the European Union, and academics.

solidarité ont été considérées comme des éléments importants des régimes de retraite complémentaire. Le point de vue des acteurs institutionnels, concernant les responsabilités nécessaires pour obtenir une maximisation des performances et la possible intégration d'autres missions, a été également présenté. Des exemples de gouvernance d'entreprise et de responsabilité sociale d'entreprise ont été présentés avec l'aide d'exemples de gouvernance des régimes de retraites en France, aux Pays-Bas et en Finlande.
Les représentants de la Commission ont expliqué les récentes évolutions dans le domaine des retraites dans le cadre de la politique du marché intérieur (Directive sur « l'institution de retraite professionnelle ») et comment il est possible de partager les responsabilités en ayant recours à une approche globale et participative fournie par la Méthode Ouverte de Coordination.
Enfin, il a été expliqué comment le paritarisme au sein des fonds de pension pourrait faire le lien entre les dimensions sociale et financière d'un fonds de pension.
L'exemple concret de la législation belge sur les retraites, selon lequel les retraites complémentaires basées sur des accords collectifs devraient être promues pour tous, tout en garantissant les retraites grâce aux régimes de base du premier pilier, a conclu la conférence.

Prof. Yves Stevens presented the responsible multi-tasking on a national and European level claiming the need for a common European social policy and pillar coordination.
Representatives of employers and the employees gave their respective views. Transparency and solidarity were considered to be important elements within complementary pension schemes. The view of institutional actors was given questioning the responsibility for a maximisation of returns and possible integration of other roles. Examples of corporate governance and corporate social responsibility were given with the help of examples of pension schemes governance in France, Belgium, the Netherlands and Finland.
The representatives of the Commission explained the recent developments in the area of pensions against the background of Internal Market policy (IORP Directive) and the sharing of responsibilities through the comprehensive and participative approach provided by the Open Method of Coordination.
Finally, the role of joint management in pension funds could make the link between the social and financial dimension of a pension fund.
The concrete example of the Belgian pension law concluded the conference stating that complementary pensions based on collective agreements should be promoted for everyone whilst guaranteeing retirement through first pillar basic schemes.

Conclusions et perspectives Conclusions and outlook

En 2004, l'AEIP a entamé d'importants projets et a augmenté sa présence sur la scène européenne en publiant des communiqués de presse et davantage de positions communes. Elle a également renforcé sa représentation et la défense des intérêts communs grâce à l'accroissement du nombre de ses membres, sa participation à différentes conférences et à des groupes de travail européens et grâce aux contacts créés avec les représentants des institutions européennes.

En 2005, l'AEIP continuera à promouvoir l'Institution Européenne Paritaire de Retraite Professionnelle et poursuivra ses travaux sur la « solidarité ».

In 2004, AEIP has put forward important projects and increased its presence in the European public through press releases and more joint positions. The representation and defence of common interests was strengthened through the rise in the number of members, the participation in different conferences and European working groups as well as through the contacts taken with representatives of the European Institutions.

In 2005 AEIP will further tackle the promotion of the European Paritarian Institution of Occupational Retirement Provision and continue its works on "solidarity".

« L'AEIP recherche en permanence les bonnes pratiques en Europe. AEIP is constantly looking for good practice examples in Europe. »

Structure et membres de l'AEIP
Structure of AEIP and its members

En 2004, les réunions du Conseil d'Administration ont eu lieu le 6 février à Bruges, le 4 juin à Bolzano et le 26 novembre à Amsterdam.

In 2004, the meetings of the Management Board took place in Bruges on February 6, in Bolzano on June 4 and in Amsterdam on November 26.

LE BUREAU

Le Conseil d'Administration désigne certains de ses membres pour faire partie du Bureau. La mission du Bureau consiste à préparer le travail du Conseil d'Administration. Tout comme le Conseil d'Administration, le Bureau de l'AEIP est complètement paritaire. En 2004, deux nouveaux membres du Bureau ont été désignés. Fin juin 2004, M. Wolfgang SCHÄFERS, représentant des employeurs de SOKA-BAU, et en novembre 2004, M. Hans van der Windt, représentant des salariés, sont devenus membres du bureau de l'AEIP.

SALARIÉS :

Vice-président de l'AEIP :
M. Jean de SANTIS, *CTIP, France*

Trésorier de l'AEIP :
M. Emile DEREYMAEKER, *INTEGRALE, Belgique*
M. Bernard DEVY, *ARRCO, France*
M. Esa SWANLJUNG, *TELA, Finlande*
M. Hans van der WINDT, *VB, Pays-Bas*

EMPLOYEURS :

Président de l'AEIP :
M. Sergio CORBELLO, *Assoprevidenza, Italie*

Secrétaire de l'AEIP :
M. Hans-Wilhelm von DAMM, *BKK-BV, Allemagne*
M. Jacques BROSSARD,
Fondation Lombard, Odier, Darier Hentsch & Cie, Suisse
M. Dominique de CALAN, *AGIRC, France*
M. Wolfgang Schäfers, *SOKA-BAU, Allemagne*

THE BUREAU

The Management Board designates some of its members to act as a Bureau. The Bureau's mission is to help and prepare the work of the Management Board. As the Management Board, the Bureau of AEIP is completely paritarian. In 2004, two new members for the Bureau have been designated: as of June 2004, Wolfgang SCHÄFERS, representative of the employers of SOKA-BAU is member of the AEIP bureau, as of November 2004, M. Hans van der Windt, representative of the employees, have become members of the AEIP bureau.

EMPLOYEES:

Vice Chairman of AEIP:
Mr. Jean de SANTIS, *CTIP, France*

Treasurer of AEIP:
Mr. Emile DEREYMAEKER, *INTEGRALE, Belgium*
Mr. Bernard DEVY, *ARRCO, France*
Mr. Esa SWANLJUNG, *TELA, Finland*
Mr. Hans van der WINDT , *VB, The Netherlands*

EMPLOYERS:

Chairman of AEIP:
Mr. Sergio CORBELLO, *Assoprevidenza, Italy*

Secretary of AEIP:
Mr. Hans-Wilhelm von DAMM, *BKK-BV, Germany*
Mr. Jacques BROSSARD,
Fondation de Prévoyance Lombard, Odier, Darier, Hentsch & Cie., Switzerland
Mr. Dominique de CALAN, *AGIRC, France*
Mr. Wolfgang SCHÄFERS, *SOKA-BAU, Germany*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration gère l'association. Il se compose de membres désignés par l'Assemblée Générale, en incluant obligatoirement tous les membres associés qui y sont représentés.

• Salariés :
M. Jean de SANTIS,
CTIP, France, *Vice-président de l'AEIP*
M. Emile DEREYMAEKER,
INTEGRALE, Belgique, *Trésorier de l'AEIP*
M. Vladimiro RAMBALDI,
Assoprevidenza, Italie
M. Willi BUDDE,
BKK-BV, Allemagne
M. Pierre-Alain FERREOL,
Fondation de Prévoyance Lombard, Odier, Darier Hentsch & Cie, Suisse
M. Jean-Louis WALTER,
AGIRC, France
M. Bernard DEVY,
ARRCO, France
M. Esa SWANLJUNG,
TELA, Finlande
M. Klaus WIESEHÜGEL,
SOKA-BAU, Allemagne
M. Hans van der WINDT,
Vereniging van Bedrijfstakpensioenfondsen (VB), Pays-Bas

• Employeurs :
M. Michel ANGE,
CTIP, France
M. Pierre MEYERS,
Integrale, Belgique
M. Sergio CORBELLO,
Assoprevidenza, Italie, *Président de l'AEIP*
M. Hans-Wilhelm von DAMM,
BKK-BV, Allemagne,
Secrétaire du Conseil de l'AEIP
M. Jacques BROSSARD,
Fondation de Prévoyance Lombard, Odier, Darier Hentsch & Cie, Suisse
M. Dominique de CALAN,
AGIRC, France
M. Georges BOUVEROT,
ARRCO, France
M. Lauri KOIVUSALO,
TELA, Finlande
M. Wolfgang SCHÄFERS,
SOKA-BAU, Allemagne
M. Benne van POPTA,
VB, Pays-Bas

THE MANAGEMENT BOARD

The Management Board manages the association. The Board is composed of the members designed by the General Meeting, including mandatorily the associated members.

• Employees:
Mr. Jean de SANTIS,
CTIP, France, *Vice Chairman of AEIP*
Mr. Emile DEREYMAEKER,
INTEGRALE, Belgium, *Treasurer of AEIP*
Mr. Vladimiro RAMBALDI,
Assoprevidenza, Italy
Mr. Willi BUDDE,
BKK-BV, Germany
Mr. Pierre-Alain FERREOL,
Fondation de Prévoyance Lombard, Odier, Darier, Hentsch& Cie, Switzerland
Mr. Jean-Louis WALTER,
AGIRC, France
Mr. Bernard DEVY,
ARRCO, France
Mr. Esa SWANLJUNG,
TELA, Finland
Mr. Klaus WIESEHÜGEL,
SOKA-BAU, Germany
Mr. Hans van der WINDT,
Vereiniging van Bedrijfstakpensioenfondsen (VB) , The Netherlands

• Employers:
Mr. Michel ANGE,
CTIP, France
Mr. Pierre MEYERS,
Integrale, Belgium
Mr. Sergio CORBELLO,
Assoprevidenza, Italy, *Chairman of AEIP*
Mr. Hans-Wilhelm von DAMM,
BKK-BV, Germany,
Secretary of the Board of AEIP
Mr. Jacques BROSSARD,
Fondation de Prévoyance Lombard, Odier, Darier, Hentsch & Cie, Switzerland
Mr. Dominique de CALAN,
AGIRC, France
Mr. Georges BOUVEROT,
ARRCO, France
Mr. Lauri KOIVUSALO,
TELA, Finland
Mr. Wolfgang SCHÄFERS,
SOKA-BAU, Germany
Mr. Benne van POPTA,
VB, The Netherlands

LE COMITÉ TECHNIQUE

Le Comité Technique n'a aucun pouvoir de décision. Il réalise toutes les études nécessaires à l'aboutissement des objectifs de l'Association, soit de sa propre initiative, soit à la demande du Conseil d'Administration.

• Membres :

Présidente :
Mme Laura CRESCENTINI,
Assoprevidenza, Italie

M. Michael ATZWANGER, *Assoprevidenza, Italie*

M. Diego AQUILINA, *INTEGRALE, Belgique*

M. Paul ROELS, *INTEGRALE, Belgique*

M. Wolfgang SCHMEINCK,
BKK-BV, Allemagne

Mme Hildegard DEMMER,
BKK-BV, Allemagne

M. Jean-Louis FAURE, *CTIP, France*

Mme Catherine DENIS, *CTIP, France*

M. Jacques NOZACH, *CTIP, France*

M. Jean-Jacques MARETTE, *ARRCO, France*

M. Pierre CHAPERON, *AGIRC-ARRCO, France*

Mme Marie-Thérèse LANCE, *AGIRC, France*

Mme Cécile VOKLEBER, *AGIRC-ARRCO, France*

M. Matti LEPPÄLÄ, *TELA, Finlande*

M. Reijo VANNE, *TELA, Finlande*

M. Peter KIPPENBERG, *SOKA-BAU, Allemagne*

M. Karl-Heinz SAHL, *SOKA-BAU, Allemagne*

M. Peter BORGDORFF, *VB, Pays-Bas*

M. Peter KRANEVELD, *VB, Pays-Bas*

M. Joos NIJTMANS, *VB, Pays-Bas*

• Observateurs :

M. Pat FERGUSON, *CFOPS, Irlande*

M. Alain RODER, *ARTESIA, Belgique*

M. Michel VANDERELST, *ARTESIA, Belgique*

M. Brian GRIFFITHS, *B&CE, GB*

M. Rainer GRIESSL, *BUAK, Autriche*

M. Bernd STOLZENBURG, *BUAK, Autriche*

• Correspondants :

M. Georges TSATIRIS,
Hellenic Bank Association, Grèce

M. Pedro MUÑOS PEREZ, *CNEPS, Espagne*

M. Bryn DAVIES, *UPS Ltd, GB*

M. Stilian BALASSOPOULOV,
Central Union of Workers' Productive Cooperatives, Bulgarie

M. Tamas HAMORI,
Orszagos Nuygdijbiztositasi Föigazgatosag, Hongrie

Mme Barbara MISINSKA,
Dolnoslaska Regionalka Kasa Chorych, Pologne

THE TECHNICAL COMMITTEE

The Technical Committee has no decision-taking power. It carries out all studies relevant to the objectives of the Association, either on its own initiative or at the request of the Management Board.

• Members:

Chair:
Ms. Laura CRESCENTINI,
Assoprevidenza, Italy

Mr. Michael ATZWANGER, *Assoprevidenza, Italy*

Mr. Diego AQUILINA, *INTEGRALE, Belgium*

Mr. Paul ROELS, *INTEGRALE; Belgium*

Mr. Wolfgang SCHMEINCK,
BKK-BV, Germany

Ms Hildegard DEMMER,
BKK-BV, Germany

Mr. Jean-Louis FAURE, *CTIP, France*

Ms. Catherine DENIS, *CTIP, France*

Mr. Jacques NOZACH, *CTIP, France*

Mr. Jean-Jacques MARETTE, *ARRCO, France*

Mr. Pierre CHAPERON, *AGIRC-ARRCO, France*

Ms Marie-Thérèse LANCE, *AGIRC, France*

Ms Cécile VOKLEBER, *AGIRC-ARRCO, France*

Mr. Matti LEPPÄLÄ, *TELA, Finland*

Mr. Reijo VANNE, *TELA, Finland*

Mr. Peter KIPPENBERG, *SOKA-BAU, Germany*

Mr. Karl-Heinz SAHL, *SOKA-BAU, Germany*

Mr. Peter BORGDORFF, *VB, The Netherlands*

Mr. Peter KRANEVELD, *VB, The Netherlands*

Mr. Joos NIJTMANS, *VB, The Netherlands*

• Observers:

Mr. Pat FERGUSON, *CFOPS, Ireland*

Mr. Alain RODER, *ARTESIA, Belgium*

Mr. Michel VANDERELST, *ARTESIA, Belgium*

Mr. Brian GRIFFITHS, *B&CE, UK*

Mr. Rainer GRIESSL, *BUAK, Austria*

Mr. Bernd STOLZENBURG, *BUAK, Austria*

• Correspondents:

Mr. Georges TSATIRIS,
Hellenic Bank Association, Greece

Mr. Pedro MUÑOS PEREZ, *CNEPS, Spain*

Mr. Bryn DAVIES, *UPS Ltd, UK*

Mr. Stilian BALASSOPOULOV,
Central Union of Workers' Productive Cooperatives, Bulgaria

Mr. Tamas HAMORI,
Orszagos Nuygdijbiztositasi Föigazgatosag, Hungary

Ms Barbara MISINSKA,
Dolnoslaska Regionalka Kasa Chorych, Poland

LES COMMISSIONS ET LES TASK FORCES :

Depuis la création de l'AEIP, les travaux techniques sont organisés en trois commissions statutaires. Elles se réunissent désormais tous les deux mois pour travailler sur les sujets techniques en cours relatifs à la politique européenne de protection sociale et du Marché intérieur.
En 2003, une Task Force, consacrée aux questions de protection sociale dans le secteur de la construction, a été créée. En 2004, suite à l'adhésion de « Bauarbeiter-Urlaubs- und Abfertigungskasse » (BUAK), il a été décidé de créer une nouvelle Task Force consacrée aux régimes de congés payés dans le secteur de la construction.

- « Commission 1 » : Régimes de Retraites coordonnés
- « Commission 2 » : Fonds de Pension
- « Commission 3 » : Assurance maladie et prévoyance
- « Task Force Construction »
- « Task Force régimes de congés payés »

La composition permanente des Commissions et des Task Forces est la suivante :

Commission 1 : Régimes de Retraite coordonnés
Animateur : M. Pierre CHAPERON,
AGIRC-ARRCO, France

Mme Cécile VOKLEBER,
AGIRC-ARRCO, France

M. Matti LEPPÄLÄ, *TELA, Finlande*

Commission 2 : Fonds de Pension
Animatrice : Mme Laura CRESCENTINI,
Assoprevidenza, Italie

M. Paul ROELS, *Integrale, Belgique*

M. Philippe DELFOSSE,
Integrale

M. Hugo CLEMEUR, *Integrale*

Mme Catherine DENIS,
CTIP, France

M. Matti LEPPÄLÄ,
TELA, Finlande

M. Peter KRANEVELD,
VB, Pays-Bas

M. Joos NIJTMANS, *VB, Pays Bas*

M. Heike Manet,
SOKA-BAU, Allemagne

Mme Ingrid FRAEDRICH,
SOKA-BAU, Allemagne

Commission 3 : Assurance maladie et prévoyance
Animateur : M. Jean-Louis FAURE,
CTIP, France

Mme Catherine DENIS,
CTIP, France

Mme Hildegard DEMMER,
BKK-BV, Allemagne

M. Matti LEPPÄLÄ,
TELA, Finlande

THE COMMISSIONS AND TASK FORCES:

From the beginning of AEIP, the technical works were organized in three statutory commissions. They meet now every two months to work on current technical issues of the European social protection and internal market policy.
In 2003, a Task force Construction, dedicated to social protection issues in the construction sector, was created. In 2004, it has been decided to create a new Task Force dedicated to the Paid Holiday Schemes in the construction sector, after the membership of the Bauarbeiter-Urlaubs- und Abfertigungskasse (BUAK)

- Commission 1: Coordinated retirement schemes
- Commission 2: Pension funds
- Commission 3: Health insurance and provident benefits
- Task Force Construction
- Task Force Paid Holiday Schemes

The permanent composition of the Commissions and Task Forces is the following:

Commission 1: Coordinated retirement schemes
Animator: Mr. Pierre CHAPERON,
AGIRC/ARRCO, France

Ms Cécile VOKLEBER,
AGIRC/ARRCO, France

Mr. Matti LEPPÄLÄ, *TELA, Finland*

Commission 2: Pension Funds
Animator: Ms. Laura CRESCENTINI,
Assoprevidenza, Italy

Mr. Paul ROELS,
Integrale, Belgium

Mr. Philippe DELFOSSE,
Integrale, Belgium

Mr. Hugo CLEMEUR,
Integrale, Belgium

Ms Catherine DENIS,
CTIP, France

Mr. Matti LEPPÄLÄ,
TELA, Finland

Mr. Peter KRANEVELD,
VB, The Netherlands

Mr. Joos NIJTMANS, *VB, The Netherlands*

Ms. Heike MANET,
SOKA-BAU, Germany

Ms Ingrid FRAEDRICH,
SOKA-BAU, Germany

Commission 3: Health insurance and provident benefits
Animator: Mr. Jean-Louis FAURE,
CTIP, France

Ms Catherine DENIS,
CTIP, France

Ms Hildegard DEMMER,
BKK-BV, Germany

Mr. Matti LEPPÄLÄ, *TELA, Finland*

Bruno Gabellieri, Secrétaire Général de l'AEIP et Corinne Lamarcq, son assistante / Bruno Gabellieri, AEIP Secretary General and his assistant, Corinne Lamarcq

Sibylle Reichert, Représentante permanente AEIP à Bruxelles et Lydie Legrand, son assistante
Sibylle Reichert, Permanent Representative of AEIP in Brussels and her assistant, Lydie Legrand

TASK FORCE CONSTRUCTION

Animateur : M. Bruno GABELLIERI, *Secrétaire général, AEIP*
Mme. Laura CRESCENTINI, *Assoprevidenza, Italie*
Mme. Catherine DENIS, *CTIP, France*
M. Pat FERGUSON, *CFOPS, Irlande*
M. Brian GRIFFITHS, *B&CE, GB*
M. Serge PUJOL, *ProBTP, France*
M. Stéphane REUGE, *ProBTP, France*
M. Lauri KOIVUSALO, *ETERA, Finlande*
M. Matti LEPPÄLÄ, *TELA, Finlande*
M. Eelco HOOGENDIJK, *SFB Group, Pays-Bas*
M. Peter KIPPENBERG, *SOKA-BAU, Allemagne*
M. Olivier SCHUMACHER, *SOKA-BAU, Allemagne*

TASK FORCE RÉGIMES DE CONGÉS PAYÉS

Animateur : M. Peter KIPPENBERG, *SOKA-BAU, Allemagne*
M. Olivier SCHUMACHER, *SOKA-BAU, Allemagne*
M. Rainer GRIESSL, *BUAK, Autriche*
M. Bernd STOLZENBURG, *BUAK, Autriche*
M. Brian GRIFFITHS, *B&CE Benefit Schemes, GB*

TASK FORCE CONSTRUCTION

Animator: Bruno GABELLIERI, *Secretary General, AEIP*
Ms. Laura CRESCENTINI, *ASSOPREVIDENZA, Italy*
Ms. Catherine DENIS, *CTIP, France*
Mr. Pat FERGUSON, *CFOPS, Ireland*
Mr. Brian GRIFFITHS, *B&CE, UK*
Mr. Serge PUJOL, *ProBTP, France*
Mr. Stéphane REUGE, *ProBTP, France*
Mr. Lauri KOIVUSALO, *ETERA, Finland*
Mr. Matti LEPPÄLÄ, *TELA, Finland*
Mr. Eelco HOOGENDIJK, *SFB Group, The Netherlands*
Mr. Peter KIPPENBERG, *SOKA-BAU, Germany*
Mr. Olivier SCHUMACHER, *SOKA-BAU, Germany*

TASK FORCE PAID HOLIDAY SCHEMES

Animator: Mr. Peter KIPPENBERG, *SOKA-BAU, Germany*
Mr. Olivier SCHUMACHER, *SOKA-BAU, Germany*
Mr. Rainer GRIESSL, *BUAK, Austria*
Mr. Bernd STOLZENBURG, *BUAK, Austria*
Mr. Brian GRIFFITHS, *B&CE Benefit Schemes, UK*

« L'AEIP a choisi comme siège social la Maison Européenne de Protection Sociale à Bruxelles. As headquarter, AEIP has chosen the European House of Social Protection in Brussels. »

L'ÉQUIPE DE L'AEIP

Bruno GABELLIERI est Secrétaire Général de l'AEIP. Ce dernier, avec son assistante personnelle, Mme Corinne LAMARCQ, est délégué par l'APRI Prévoyance, France, pour travailler à temps partagé pour l'AEIP. L'APRI Prévoyance est membre fondateur du Centre Technique des Institutions de Prévoyance (CTIP) qui est lui-même un des membres fondateurs de l'AEIP.
La représentation permanente est assurée par Sibylle REICHERT. Les bureaux de l'AEIP sont situés à Bruxelles dans les locaux de la Maison Européenne de la Protection Sociale où l'on retrouve également les bureaux d'autres associations internationales de protection sociale, telles que European Social Insurance Platforme (ESIP), l'Association Internationale de la Mutualité (AIM), l'Association européenne des Coopératives et Mutuelles d'Assurance (ACME) et la Deutsche SozialVersicherung Europavertretung/Sécurité sociale allemande (DSV). La présence de l'AEIP au sein de la Maison Européenne de la Protection Sociale aide à la création des synergies entre les organisations, à l'échange d'informations et à l'organisation de réunions communes, qui ont lieu deux fois par an.
Dans le but de mieux satisfaire les besoins de ses membres, l'AEIP a décidé de renforcer son équipe de Bruxelles en engageant une assistante/secrétaire : Lydie LEGRAND, de nationalité belge qui travaille à mi-temps pour l'AEIP depuis mars 2004.

THE AEIP TEAM

Bruno GABELLIERI (F) is the Secretary General of AEIP. Since the creation of AEIP, he and his personal assistant, Ms. Corinne LAMARCQ, are delegated by the APRI Provident Society, France, to work part time for AEIP. The APRI Provident Society is member of CTIP, the technical centre for provident societies, and one of the founder members of AEIP.
The permanent representative is Sibylle REICHERT (D). The office of AEIP is situated in the European House of Social Protection (MEPS) with other international social protection associations such as European Social Platform (ESIP), Association Internationale des Mutualités – (International Association of Mutualities – AIM), European Association of Cooperative and Mutual Insurers (ACME), Deutsche Sozialversicherung Europavertretung (German Social Protection Insurance - DSV). The presence of AEIP in the European Building of Social Protection helps to create synergies between the organisations, to share information and to organise common meetings which take place twice a year.
In order to better fulfil the needs of the AEIP members, AEIP has decided to reinforce its team in Brussels and has hired a part time secretary/assistant: Lydie LEGRAND of Belgian nationality has started to work for AEIP in March 2004.

Réunion Task Force Construction à Paris (Pro-BTP) le 19 janvier 2004 / Meeting Task Force Construction in Paris (Pro-BTP) last January 19, 2004

Siège social / Headquarter
Rue d'Arlon 50 – B - 1000 Brussels – Belgique
Tél. : +32.2.230.93.30 – Fax : +32.2.282.05.69

Secrétariat Général c/o Groupe APRI
Tour Montparnasse – 40ième étage – 33, avenue du Maine – F-75015 Paris
Tél. : +33.1.42.79.12.83 – Fax : +33.1.43.22.00.39

Contact :
info@aeip.net

Site :
www.aeip.net